



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
DREAL  
OCCITANIE  
**2025**

Étang de Leucate (Aude)

# Le mot de la directrice

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et préfets de département, la DREAL Occitanie s'est fortement mobilisée en 2025 pour porter sur les territoires de la région les politiques publiques de protection de l'environnement, d'aménagement durable du territoire et du logement.

Ce rapport d'activité met en évidence de belles réussites qui font écho au besoin de sobriété et au défi d'adaptation au changement climatique, et qui s'inscrivent dans la planification écologique portée par le ministère chargé de la transition écologique.

Un engagement et un professionnalisme reconnus par tous nos partenaires, comme en témoignent les très bons chiffres de notre baromètre externe, avec une satisfaction globale de nos usagers de 87,9%, dans une dynamique de progression continue depuis 2021!

Les agentes et les agents peuvent être fières et fiers du travail accompli.

Je vous invite à prendre connaissance de toutes ces belles réalisations sur les territoires de notre région: la Méditerranée, la plaine de la Garonne et de l'Adour, le Massif central et les Pyrénées!

Laurence PUJO

*Directrice régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
d'Occitanie*



Siège de la DREAL Occitanie à Toulouse





Site de la DREAL Occitanie à Montpellier

# Sommaire

## **4** La DREAL Occitanie engagée sur les enjeux régionaux

La DREAL Occitanie au service des territoires

### **27** La Méditerranée

### **39** La Plaine de la Garonne et de l'Adour

### **47** Le Massif Central

### **51** Les Pyrénées

### **61** Les outils au service des territoires

### **75** La vie à la DREAL Occitanie

### **86** La DREAL Occitanie à votre service



LA DREAL OCCITANIE  
ENGAGÉE SUR LES ENJEUX RÉGIONAUX



Tarascon-sur-Ariège (Ariège)

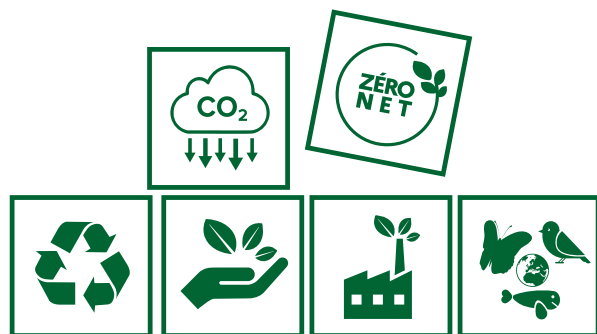
Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie a accompagné en 2025 les politiques publiques du Gouvernement dans les territoires.

## Les politiques prioritaires du Gouvernement

Le pôle ministériel est directement chargé du pilotage de quatorze chantiers pour réussir la transition écologique et atteindre la neutralité carbone.

La DREAL Occitanie suit l'atteinte des cibles de plusieurs chantiers dont elle assure le pilotage.

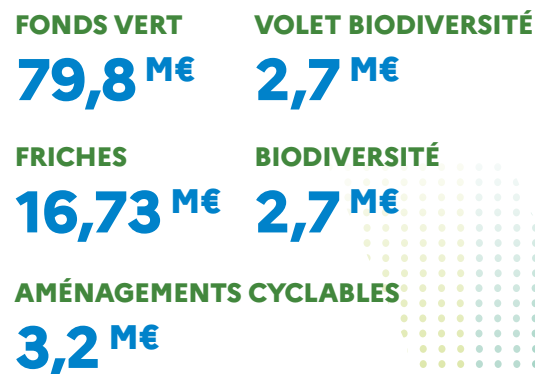
Elle est également positionnée comme service ressource des préfètes et préfets de département qui la mobilisent pour assurer le suivi à l'échelle de leur territoire.



6

## Le Fonds vert, outil d'accélération de la transition écologique

En 2025, l'enveloppe globale pour le Fonds Vert a représenté 79,8 M€ auxquels s'ajoutent 2,7 M€ pour le volet «biodiversité». Avec l'appui des DDT(M), la DREAL a instruit les mesures relatives au recyclage des friches (16,73 M€), à la mise en place d'aménagements cyclables (3,02 M€) et à la biodiversité (2,7 M€).



Avec le **FONDS VERT**  
ON ACCÉLÈRE

## La mise en œuvre de la planification écologique en Occitanie

En 2025, la territorialisation de la planification écologique a franchi une première étape importante, avec le lancement de la feuille de route de la COP Occitanie, en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, ancienne ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

Dans la lignée de la publication du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique, un nouveau cycle de la COP Occitanie, copiloté par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Carole DELGA, présidente du Conseil régional d'Occitanie, s'est ouvert en 2025 pour répondre à l'échelle locale aux enjeux d'adaptation au changement climatique, questionner les priorités d'adaptation territoire par territoire et identifier les actions à mener pour y répondre. Des ateliers organisés par les préfètes et les préfets de département ont ainsi été menés dans tous les départements.

En parallèle, des travaux régionaux et locaux ont permis la mise en œuvre et l'approfondissement des leviers identifiés dans la feuille de route de la COP pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver la biodiversité et les ressources. L'ensemble de ces travaux amènera une mise à jour de la feuille de route COP, qui sera présentée à l'été 2026.

## Régionalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie

La déclinaison régionale de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) s'articule autour d'une démarche collaborative pilotée par le Comité régional de l'Énergie (CRE). Ces travaux, associant l'État, la région Occitanie, les collectivités locales, les acteurs économiques et associatifs, visent à proposer des objectifs régionaux pour le développement des énergies renouvelables (EnR) à l'horizon 2030 et 2035.

Un webinaire de lancement des travaux a été organisé le 5 mars 2025, puis quatre groupes de travail associant membres du CRE, ou leurs représentants, et experts ont été constitués pour couvrir l'ensemble des filières EnR. Animés par la DREAL, l'Ademe et la région Occitanie, ils ont permis de recueillir avis et contributions, afin d'affiner des propositions techniques d'objectifs régionaux qui seront transmis au comité régional de l'énergie. Ces travaux se poursuivent au premier semestre 2026, suite à la publication de la PPE3 le 13 février 2026.

La proposition du CRE Occitanie sera agrégée à celles des autres régions, pour vérifier que les contributions régionales permettent l'atteinte des objectifs nationaux.

## Lancement de la feuille de route biodiversité de l'État

L'Occitanie se distingue par une biodiversité exceptionnelle, reflet de sa diversité paysagère et de sa situation géographique au carrefour de quatre grandes zones biogéographiques.

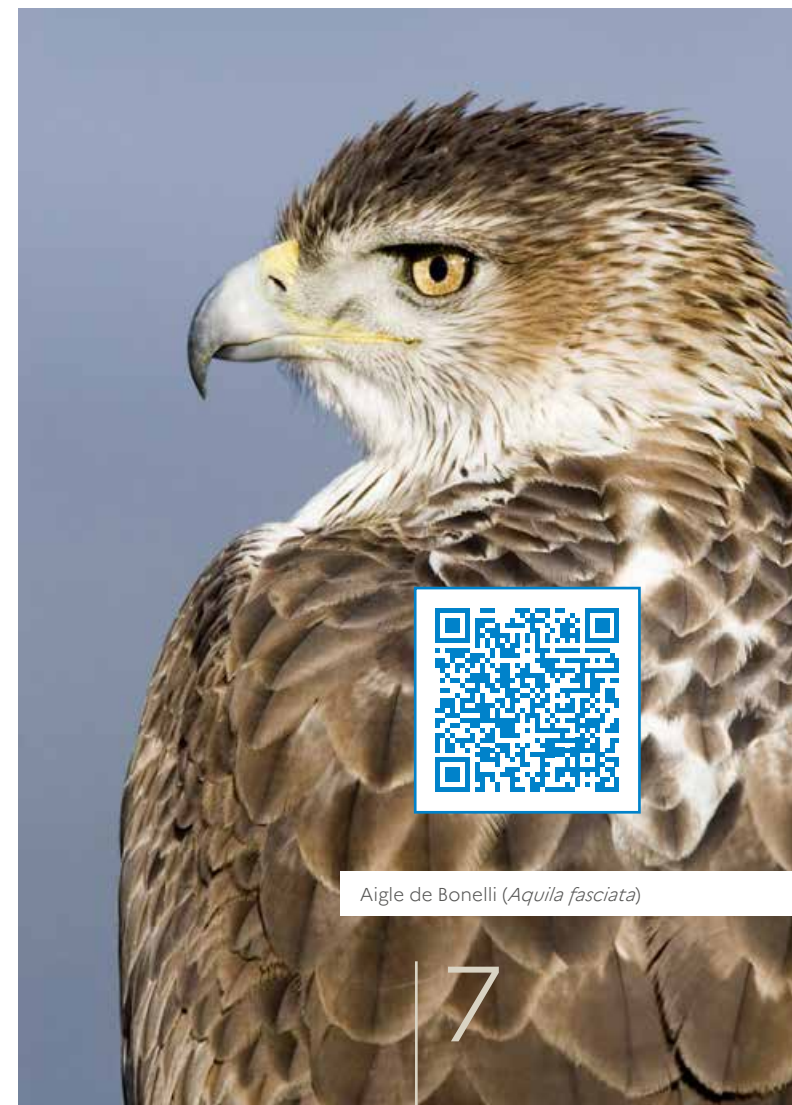
La DREAL Occitanie a coordonné l'élaboration d'une feuille de route régionale pour la biodiversité, adaptée aux spécificités locales. Déclinaison territoriale de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 adoptée en novembre 2023, qui fixe un cap pour enrayer l'érosion du vivant, elle s'articule avec les stratégies nationales (aires protégées, climat, trame verte et bleue) et la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), élaborée par le conseil régional.

Cette feuille de route organise l'action de l'État en région autour de quarante mesures réparties dans les quatre axes qui constituent la SNB : protection des milieux, restauration écologique, mobilisation des acteurs et garantie des moyens.

Elle a été construite à partir des contributions des DDT(M), de la DRAAF, de l'OFB, de l'ONF, du Conservatoire du littoral, des agences de l'eau, de la DIR Sud-Ouest et de la DIR Méditerranée, ainsi que de tous les services et opérateurs concernés. Elle vise à accompagner les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens dans

une dynamique partagée et coordonnée de reconquête de la biodiversité dans la région.

Les vingt-et-un pilotes de la feuille de route se sont réunis pour la première fois le 10 décembre 2025 à Toulouse. Un point intermédiaire sur l'avancée des actions sera réalisé lors d'une réunion programmée en juin 2026.



Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*)

# Dérogations espèces protégées : bilan des autorisations environnementales



Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*)

En 2025, 126 demandes de dérogation « espèces protégées » ont été instruites, un niveau record par rapport à 2024 (99 dossiers). Ce niveau d'activité représente plus du double de celui observé sur la période antérieure (49 dossiers en 2023, 52 en 2022, 61 en 2021, 53 en 2020). Cette tendance confirme une tension très élevée sur le dispositif d'instruction des dérogations à la protection des espèces protégées en

Occitanie.

Le délai moyen d'instruction s'établit à 515 jours en 2025. Ce délai devrait se réduire de manière significative, sous l'effet conjugué des simplifications réglementaires, des ajustements organisa-

tionnels engagés par la DREAL — notamment les procédures accélérées mises en place pour certains projets d'énergies renouvelables — et de la clôture de dossiers très anciens.

En 2025 :

- Les instances scientifiques ont émis 88 avis, dont 45 favorables ou favorables avec réserves et 43 défavorables. Le taux d'avis favorables atteint 51%, en progression par rapport 2024 (46%) et en 2023 (36%). Cette évolution traduit une amélioration de la qualité et de la conformité des dossiers, ainsi qu'une montée en maturité des projets, tout en maintenant un niveau d'exigence scientifique constant.
- Sept refus ont été prononcés sur 107 décisions, soit un taux de 6%, en légère baisse par rapport aux années précédentes (7% en 2024, 10% en 2023).
- La DREAL a intensifié son accompagnement de projets, avec 164 démarches de cadrage amont (cent-trente-trois en 2024), évitant ainsi 39 procédures de dérogation, par la limitation ou la suppression des impacts sur les espèces protégées.

La campagne de contrôles 2025 confirme la persistance de manquements dans l'application des prescriptions. Sur 46 contrôles réalisés, 61% des projets présentent au moins une non-conformité, un taux proche de celui observé en 2024 (64%).

## Agir pour restaurer la nature

La DREAL a organisé, le 9 juillet, la concertation préalable du plan national « Agir pour restaurer la nature », en Occitanie, à l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), à Castanet-Tolosan. Plus de cinquante personnes ont participé à l'événement, parmi lesquelles des citoyens, des représentants d'associations, des gestionnaires d'aires protégées, des universitaires, des services de l'État — DDT(M), DREAL, DRAAF, OFB —, ainsi que du Conseil régional.

Les échanges ont porté sur les différents milieux : agricoles, forestiers, littoraux, les prairies, les zones humides et les milieux aquatiques, la nature en ville. Les participants ont formulé des questions, des points de vigilance et des propositions de mesures, par milieu, que la DREAL a fait remonter au ministère afin de contribuer à l'élaboration du plan national.



# Les plans nationaux d'actions pour les espèces protégées en vidéo

La DREAL Occitanie propose une collection de 18 petits films présentant toutes des espèces d'intérêt patrimonial national.

Adressés à tous les curieux de la nature, les films présentent l'intérêt des plans nationaux d'actions (PNA) pour les espèces protégées, les

particularités des espèces, leur état de conservation et les menaces qu'elles subissent.

Les PNA visent à définir les mesures pour préserver les espèces végétales et animales les plus menacées. Ces espèces font l'objet de 46 plans d'actions déclinés en Occitanie, sur soixante-deux en France métropolitaine.

Découvrez les seize vidéos réalisées : l'ours brun des Pyrénées, le bouquetin des Pyrénées, les chiroptères, le desman des Pyrénées, le faucon crécerellette, l'aigle de Bonelli, le gypaète barbu, le vautour moine, le grand tétaras, l'outarde canepetière, la pie-grièche, le lézard ocellé, le lézard de Bonnal, l'émyde lépreuse, les muettes, la flore des Pyrénées.

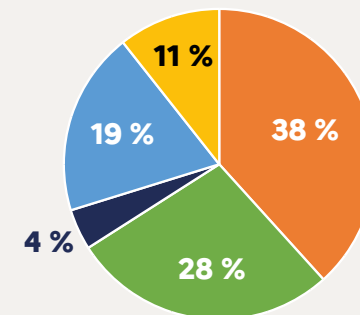


Lézard de Bonnal (*Iberolacerta bonnali*)

## BIODIVERSITÉ FOCUS

Face aux enjeux croissants de préservation de la biodiversité, le volet biodiversité du Fonds vert est un levier essentiel pour soutenir des actions concrètes de protection des espaces naturels et de restauration des écosystèmes. Ces actions répondent aux priorités de l'État telles que le soutien à l'extension et à la gestion des aires protégées, la restauration d'écosystèmes terrestres et marins dégradés et la réduction des pressions exercées sur la biodiversité.

Sur les deux dernières années, le Fonds vert dédié à la biodiversité en Occitanie a permis de soutenir 185 projets, pour un montant total de 19,9 M€. En 2025, l'enveloppe régionale s'élève à 3,2 M€ afin de répondre à la forte dynamique de dépôts de projets.



- stratégie aires protégées
- plan national d'action
- pollinisateurs
- restauration écologique
- espèces exotiques envahissantes

## Le livre blanc sur l'eau

Dans le prolongement des Assises de l'eau en 2019, du Varenne agricole de l'eau en 2021, puis du plan national eau en 2023, le premier ministre a souhaité consulter l'ensemble des partenaires impliqués, à tous les niveaux, dans les politiques en lien avec l'eau.

Le 29 avril 2025, la DREAL de bassin Adour-Garonne, en lien avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'OFB, a organisé une consultation, à la Cité du Vin de Bordeaux. Près de 1000 participants (élus, représentants de l'État, professionnels, ONG, représentants de la communauté scientifique, acteurs associatifs, représentants de la jeunesse) se sont réunis pour débattre de la situation de l'eau, autour de trois thématiques :

- la gouvernance et le financement de la politique de l'eau ;
- la qualité de l'eau et la question des pollutions ;
- les enjeux quantitatifs.

Un livre blanc, remis au Premier ministre fin 2025, présente les résultats de cette consultation. Les contributions recueillies mettent en avant l'importance du rôle de l'État dans la gestion et l'animation des politiques publiques de l'eau : extension des pouvoirs du préfet de département sur l'interdiction d'utilisation de certaines substances dans les aires d'alimentation de captage, renfort des moyens de contrôle, renforcement réglementaire du rôle de préfet de sous-bassin.

## Au cœur de la reconquête du bon état des masses d'eau : les SDAGE 2028-2033

Le SDAGE vise à l'atteinte du bon état des masses d'eau : une eau en qualité et en quantité suffisante pour le fonctionnement durable des écosystèmes naturels et la satisfaction des usages humains.

Chacun des 6 grands bassins français dispose d'un SDAGE. L'Occitanie est principalement concernée par deux d'entre eux.

### ■ BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

En 2024, à partir de l'ensemble des données acquises dans le cadre des programmes de surveillance et des suivis des activités humaines (prélèvements, rejets), un état des lieux de l'état de chaque masse d'eau a été co-construit avec l'ensemble des acteurs — structures de bassins versants, collectivités.

À partir de ce diagnostic, un programme de mesures destinées à lutter contre les pressions qui pourraient empêcher le bon état des masses d'eau en 2033 a été élaboré en 2025. Il permet de cibler les mesures les plus pertinentes pour réduire ces pressions en priorisant celles qui pourront être réalisées entre 2028-2033.

La DREAL a piloté ce chantier stratégique sur le périmètre de l'Occitanie, en organisant 19 réunions territoriales.

### ■ BASSIN ADOUR-GARONNE

Les travaux sur le SDAG ont débité en 2024 avec l'actualisation des enjeux pour l'eau et de l'état des lieux. Le document des enjeux pour l'eau identifie les principaux enjeux de gestion de l'eau et présente le programme de travail pour la mise à jour du SDAGE et le programme de mesures (PDM).

L'état des lieux permet de diagnostiquer l'état des eaux et d'identifier les pressions exercées sur les masses d'eau du bassin. Ces deux documents permettront d'initier les travaux de production des SDAGE, PDM et PAOT pour le cycle 2028-2033. L'état des lieux a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 décembre 2025. Sur la gestion quantitative, une étude méthodologique a été lancée en 2025 avec l'agence de l'eau, en vue d'adapter l'évaluation des débits de référence face au changement climatique.



# Projet de territoire pour la gestion de l'eau : au cœur de l'équilibre besoins-ressources

## ■ SUR LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Sur les départements côtiers de la région Occitanie, les territoires identifiés par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme présentant un déséquilibre entre besoins en eau et ressources disponibles doivent élaborer et mettre en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) afin d'assurer le retour à l'équilibre.

Les PTGE reposent sur les principes suivants :

- co-construire la démarche sur un périmètre hydrologique cohérent ;
- privilégier les « actions sans regret » bénéfiques, au regard du changement climatique ;
- maintenir cet équilibre dans la durée, par un engagement de tous les partenaires.

14 PTGE ont été approuvés par les préfètes et les préfets et un bilan doit être établi après 6 ans de mise en œuvre.

## ■ SUR LE BASSIN ADOUR-GARONNE

Pour le compte de Pierre-André DURAND, préfet de région Occitanie et préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, la DREAL Occitanie,

DREAL de bassin Adour Garonne, suit et facilite l'approbation des PTGE.

En 2025, huit PTGE sont en cours de mise en œuvre comme ceux de Seudre, Charente aval-Bruant (Charente-Maritime) et Isle (Dordogne), dont les programmes d'actions ont été validés en 2025.

Le PTGE Adour amont (Hautes-Pyrénées, Gers) a été présenté en comité de bassin en 2025, où il a reçu un avis favorable dans la perspective de son approbation prochaine.

Quatre autres PTGE sont en cours d'élaboration, dont celui de Terrasse de Garonne lancé en 2025 dans le Lot-et-Garonne.

D'autres démarches concertées avancent sur les sous-bassins Aveyron, Charente, Dordogne, Garonne et Tarn.

## Étude Aqua Littoral - Sécuriser l'accès à l'eau du littoral d'Occitanie

Le 13 février 2026, à Narbonne, les résultats de la première phase de l'étude Aqua Littoral ont été présentés aux acteurs de l'eau par Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie et Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie. L'étude, d'un coût total de 300 000 €, est co-financée à 60 % par l'État (30 % Banque des territoires et

30 % Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), 20 % par les Conseils départementaux de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et 20 % par la Région Occitanie.

Cette première phase a permis d'analyser les besoins et demandes en eau actuels et futurs, ainsi que les options de sécurisation de l'approvisionnement. L'accentuation du changement climatique présage d'une baisse inéluctable de l'hydrologie naturelle entre 25 % à 48 % l'été à échéance 2070.

L'extension du Réseau Hydraulique Régional (RHR) jusque dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales permettrait un apport complémentaire d'eau provenant du fleuve Rhône, constituant ainsi un outil de solidarité et de résilience des territoires.

La première phase de l'étude confirme l'opportunité de cette extension pour répondre aux besoins en eau et pour accompagner l'adaptation au changement climatique du territoire et des filières économiques. La deuxième phase de l'étude permettra de préciser les analyses, ainsi que la faisabilité technique et financière d'une extension du RHR, et sa viabilité économique.

Un dire de l'État sur l'extension du réseau hydraulique régional a été validé par le préfet de Région, après consultation des préfets de département concernés et de la préfète du bassin Rhône-Méditerranée. Il établit un certain nombre de conditions nécessaires pour l'État à l'extension du réseau hydraulique régional, outil de solidarité et d'aménagement du territoire qui doit renforcer les dynamiques d'adaptation des territoires et des filières aux changements climatiques.

## Le séminaire « par les chemins » du 12 juin 2025

Le 12 juin 2025 s'est tenu le troisième séminaire paysage organisé par la DREAL Occitanie, au musée Narbo Via à Narbonne, sur la découverte des paysages d'Occitanie par les chemins. L'un des deux grands témoins était Alain FREYTET, grand prix national du paysage 2022. Deux tables rondes portant sur la fonctionnalité des chemins et sur la découverte sensible de nos paysages par les chemins ont réuni plus de cent participants.

Découvrez le compte-rendu des échanges de cette journée et les vidéos des intervenants



Les paysages d'Occitanie par les chemins...



## La sobriété foncière

La sobriété foncière, vise le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050. La DREAL Occitanie déploie cette politique publique au travers de trois missions principales: la représentation de l'État dans l'évolution du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la programmation de la mesure recyclage foncier du fonds vert et l'animation d'un réseau planification-aménagement des DDT(M) d'Occitanie.

Adopté par la région Occitanie le 12 juin 2025 et approuvé par arrêté préfectoral du 11 juillet 2025, le SRADDET Occitanie est désormais exécutoire. Il fixe une trajectoire régionale vers le ZAN déclinée sur 86 territoires. La DREAL a représenté l'État auprès de la région Occitanie et a assuré le lien avec le ministère tout au long de la procédure. Un groupe de travail réunissant la région Occitanie et les DDT(M) accompagne la transcription de la trajectoire dans les documents d'urbanisme.

La mesure recyclage foncier du fonds vert soutient la sobriété foncière en finançant la requalification de friches, limitant ainsi l'étalement urbain. En 2025, avec plus de 16,7 M€ de subventions accordées, elle soutient 35 projets répartis en Occitanie, permettra le recyclage de plus de 20 ha de friches, la création de 488 logements, de plus de 24 700 m<sup>2</sup> d'activités économiques diverses, de plus de 14 500 m<sup>2</sup> d'«équipements publics» et la renaturation de 2 650 m<sup>2</sup> de terrains artificialisés.

## La dynamique de production de logements locatifs sociaux en Occitanie

Construire des logements sociaux est un enjeu majeur de la politique du logement en France. Il s'agit de répondre à la demande croissante de logements abordables, tout en favorisant la mixité sociale.

**10 209** logements locatifs sociaux ont été agréés  
104% de l'objectif à atteindre

pour un montant de subventions FNAP de **41,5 M€**

logements locatifs sociaux produits

2024	2023
<b>7 636</b>	<b>8 456</b>

**967** logements locatifs sociaux dans l'offre ANRU

**102 000** logements agréés

La programmation annuelle se construit en concertation avec les 26 territoires de gestion (DDT et DAP), l'association des bailleurs régionaux (HSO) et les financeurs (Action logement, Banque des territoires). Elle a été validée en CRHH plénier le 26 mars pour 9756 logements et 39 M€ du Fond national d'aide à la pierre.

## Le Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) plénier s'est réuni le 26 mars 2025, sous la présidence de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et de Marie PIQUE, vice-présidente du Conseil régional Occitanie, en charge des solidarités, afin de présenter les bilans pour le parc public, le parc privé, la politique sociale et l'hébergement en lien avec la DREETS, et programmer la territorialisation des aides à la pierre.

Le CRHH réunit les partenaires locaux de l'habitat et de l'hébergement — élus des collectivités, professionnels, organismes, associations, représentants des usagers. C'est une instance de partenariat élargi qui partage la connaissance et débat des enjeux d'une politique de l'habitat adaptée aux territoires de la région, en faveur du développement de l'offre de logements sociaux,

de l'amélioration de l'habitat privé et de l'accompagnement des plus fragiles vers le logement. La DREAL Occitanie en assure le secrétariat.

## Le séminaire politiques locales de l'habitat du 24 juin 2025

Organisé par la DREAL Occitanie, le séminaire « Politiques locales de l'habitat (PLH) » avait pour ambitions :

- de réunir les collectivités locales et autres organismes en lien avec les PLH afin d'échanger autour de présentations et de retours d'expériences liés aux politiques de l'habitat ;
- de travailler à la mise en œuvre des actions du Plan régional en faveur du logement en Occitanie.

Plus de cinquante participants, techniciens et élus, représentant des intercommunalités de la région, des conseils départementaux, de l'Adil, de l'EPF Occitanie, HSO, l'Urahj, Soliha, ont pu s'approprier le plan d'actions régional et partager leurs expériences.

Cette journée a montré que les collectivités sont déjà très impliquées à leur échelle et selon leurs enjeux propres, dans des actions en faveur du logement.

## Le comité régional du logement des Jeunes

Le Comité régional du logement des jeunes (CRLJ) s'est tenu le 16 octobre 2025, au sein de la résidence habitat jeune Émile Claparède à Béziers.

Cette instance partenariale réunit les services de l'État, collectivités, bailleurs sociaux, associations, missions locales, Crous, Banque des territoires et Action logement. Elle prend en compte la pluralité des situations du public jeune : étudiants, saisonniers ou jeunes travailleurs sortant de structures d'hébergement. Une journée riche en échanges qui a permis de prendre conscience de la complexité des parcours pour l'accès au logement des jeunes et des modalités de coopération entre structures pour y remédier.



## La rénovation des logements du parc privé

La rénovation énergétique du parc immobilier constitue un levier important pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la France. Elle s'appuie sur un ensemble d'aides publiques porté par l'Anah au travers du dispositif France Rénov'.

Le département Habitat Logement de la DREAL Occitanie pilote le budget et la mise en œuvre de France Rénov' en région: finaliser le nouveau cadre de contractualisation avec la région Occitanie; animer le réseau des guichets, accompagner et professionnels via les journées de la performance environnementale des logements.

### LES CHIFFRES-CLÉS 2025

**357,5 M€** engagés, avec

**13 000** logements rénovés ou adaptés

**1 127** dossiers MaPrim'Rénov déposés en Occitanie

## L'avenant mobilités au contrat de plan État – Région est signé

Après plusieurs mois de négociation et de concertation avec les territoires, Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Carole DELGA, présidente du Conseil régional, en présence de Philippe TABAROT, ministre des Transports, ont signé le 4 avril 2025 l'avenant mobilités du contrat de plan État - Région (CPER) 2023-2027. Plus d'un milliard d'euros est investi au total en faveur de l'entretien et la modernisation des infrastruc-

tures de transports d'ici 2027, dont 656 M€ mobilisés par l'État.

Conformément aux orientations nationales, 70% de ces investissements sont dédiés aux transports décarbonés — transports ferroviaires et collectifs, dont les projets de services express régionaux métropolitains, ainsi que le vélo. Les opérations inscrites dans ce contrat de plan visent à relever le défi de la planification écologique en Occitanie, offrir des services de mobilités adaptés aux dynamiques démographiques de la région, désaturer les voies ferrées et routières des aires métropolitaines et désenclaver les territoires périphériques.

Depuis la signature, la DREAL est chargée de la mise en œuvre de la part État du CPER et d'anticiper les années suivantes en fonction des priorités d'action et de l'état des finances publiques.





### TROIS QUESTIONS À ANTHONY PECH

*Chef d'unité comptable au sein de la division Programmation et Gestion financière (DPGF).*



### QUEL EST TON RÔLE ET LE RÔLE DE DPGF DANS LE SUIVI DES OPÉRATIONS INSCRITES AU CONTRAT DE PLAN ÉTAT – RÉGION ?

Nous assurons la mise en place des moyens financiers pour la bonne exécution des opérations contractualisées, dans le respect des engagements pris: recensement des besoins auprès des départements métiers et demande de mise à disposition des crédits à l'administration centrale. Pour les opérations sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, nous réalisons les appels de fonds auprès de nos co-financeurs.

### QUELS SONT LES ENJEUX MAJEURS DE CETTE MISSION COMPTABLE POUR GARANTIR UNE BONNE MISE EN ŒUVRE DU CPER ?

Une bonne mise en œuvre du CPER passe par l'engagement et le paiement des dépenses rattachées aux opérations dans le respect des règles budgétaires et comptables de l'État, de la commande publique et des subventions sur les projets d'investissement. Cela implique de vérifier la conformité des dépenses engagées par rapport aux contrats et aux dispositions législatifs et réglementaires, de contrôler la régularité des pièces justificatives et de veiller à ce que les paiements soient effectués correctement et dans les délais. Certains paiements, notamment ceux des marchés de travaux sur les opérations routières, sont très complexes — jusqu'à 3 M€ répartis entre plus de vingt prestataires, avec de la révision de prix et de la récupération d'avance, voire des pénalités. Cela requiert une grande expertise et réactivité de la part des comptables de l'unité. Ce travail collectif conséquent est indispensable pour que chaque euro dû par les co-financeurs soit payé et pour que chaque euro payé aux entreprises soit un euro dû.

### SUR QUELLES AUTRES MISSIONS COMPTABLES INTERVIENS-TU EN DEHORS DE L'EXÉCUTION DU CPER ?

DPGF intervient sur l'ensemble des actions de la DREAL qui émargent sur le P203: fonctionnement du contrôle routier, subventionnement des opérations hors CPER de mobilités douces, ferroviaires ou de sécurité des passages à niveau, investissement sur les opérations routières issus d'éventuels protocoles d'accord. Depuis 2025, l'équipe intervient également sur l'action « aménagements cyclables » du P380, gérée budgétairement par la DAR.

En tant que gestionnaire délégué du BOP 203, je suis également l'interface entre les unités opérationnelles du BOP et de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM). J'ai donc de nombreux échanges avec les treize DDT et DDT(M) d'Occitanie, et les directions interdépartementales des routes Sud-ouest, Méditerranée et Massif central.

# Les transports face aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

En 2025, les efforts en direction de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports et de l'adaptation au changement climatique se sont accentués.

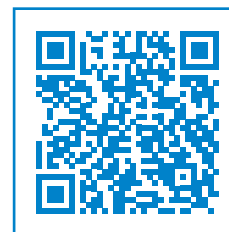
Les travaux du groupe de travail « mieux se déplacer » se sont poursuivis dans le cadre de la COP régionale: les acteurs des transports et mobilités en Occitanie se sont réunis, le 5 décembre 2025, pour échanger sur les priorités d'action à l'échelle régionale et partager leurs pratiques en matière d'adaptation.



## « Transport climat : convergeons vers un futur soutenable »

Le 14 novembre 2025, les cinquièmes rencontres de l'Organisation régionale des transports ont réuni, dans les locaux de Météo France, de nombreux partenaires institutionnels et experts du sujet. Des tables rondes se sont succédées pour échanger sur les enjeux de l'accélération de la décarbonation dans les transports, et l'adaptation des infrastructures de déplacement au changement climatique.

Les débats filmés sont consultables sur le site internet de l'Observatoire régional des Transports (ORT).



Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la biodiversité et afin de réduire les effets de fragmentation du réseau routier national sur les déplacements de la faune, la DREAL a engagé une étude visant à identifier et programmer les rétablissements des continuités écologiques sur le réseau routier national. Cette étude a pour objectif de prioriser les secteurs d'intervention et de préparer les futures opérations d'aménagement ou de mise à niveau des ouvrages existants. En 2025, un diagnostic à l'échelle du réseau a permis d'identifier les zones de conflits entre infrastructures routières et continuités écologiques, afin de hiérarchiser les secteurs à forts enjeux et les points noirs, et de prioriser les interventions.

## Conférence régionale du transport logistique

La DREAL et le conseil régional ont organisé, le 22 octobre 2025, la deuxième conférence régionale du transport logistique, en présence de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et Jean-Luc GIBELIN, vice-président du Conseil régional d'Occitanie, avec l'appui du cluster Tenlog. Cet événement a permis de présenter aux partenaires un projet d'orientations en faveur d'une logistique durable en Occitanie et de lancer une consultation auprès des acteurs publics et privés du territoire.





## TROIS QUESTIONS À MARINE VIALA

*Chargée de mission intermodalité, fret et logistique au sein du département Mobilité, Sécurité routière, Transport ferroviaire, en poste à Montpellier.*



### QUELS ÉTAIENT LES OBJECTIFS ET ENJEUX DE CETTE DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE LOGISTIQUE ?

La deuxième conférence s'inscrit dans la stratégie nationale de la logistique élaborée en 2022 et actualisée en 2024. Elle vise à construire col-

lectivement, avec les acteurs publics et privés d'Occitanie, des orientations régionales pour un transport de marchandises, tous modes, et une logistique plus durable en région.

### COMMENT LA LOGISTIQUE CONTRIBUE-T-ELLE À RÉPONDRE À LA DÉCARBONATION DES TRANSPORTS ?

La logistique est une fonction sous-jacente de l'économie circulaire (collecte, tri). Elle est un facteur d'attractivité économique. La rendre plus performante et durable est un enjeu essentiel pour le territoire et un enjeu de décarbonation.

Le report modal de la route vers des modes plus vertueux (ferroviaire, fluvial, maritime), la massification des flux, les solutions d'énergies alternatives pour les véhicules de transport de marchandises, les outils et les réflexions autour de la logistique sont des exemples de moyens de décarbonation du transport.

### QUEL A ÉTÉ TON RÔLE DANS LA PRÉPARATION ET LES SUITES DE CETTE JOURNÉE ?

J'ai co-écrit avec ma collaboratrice de la région Occitanie, mes collègues de la direction transport de la DREAL et Tenlog, une proposition de document d'orientation présenté le jour de la conférence.

Notre objectif était de proposer, en accord avec les enjeux du territoire et les dynamiques en cours telles que la COP, des actions à mener en région pour décarboner le transport de marchandises et adapter notre logistique.

J'ai également contribué à constituer les modalités administratives, financières, de communication pour tenir la conférence, réfléchir à l'ordre du jour, à la suite et au format à donner à cette dynamique. Suite à cette conférence, nous avons en effet lancé une consultation auprès des acteurs publics et privés du territoire.

## Le report modal vers les modes alternatifs à la voiture

La décarbonation des transports trouve une traduction concrète dans les actions en faveur du report modal vers les modes alternatifs à la voiture individuelle.

La signature du contrat de plan a ainsi permis d'investir pour l'aménagement des véloroutes: des projets dans l'Aude, le Gard, l'Hérault, le Lot et les Pyrénées-Orientales ont bénéficié, en 2025, de près de 2,4M€ de subventions.

L'État a contribué financièrement au prolongement de la ligne 1 de tramway à Montpellier, inauguré le 18 octobre 2025, jusqu'à la gare Sud de France, ainsi qu'aux nouveaux Linéos et à la

nouvelle ligne de bus express à Toulouse, autant d'investissements en faveur de transports collectifs et modes doux qui contribuent à améliorer l'offre de déplacements du quotidien et de cyclotourisme!

La cellule France Mobilités, dont la DREAL fait partie, a organisé le 2 décembre, à Rodez, son deuxième Forum des solutions de mobilité au bénéfice des territoires peu denses et de montagne. Trois sujets majeurs ont été discutés: la mobilité solidaire et inclusive, les services d'autopartage et les véhicules intermédiaires comme solutions innovantes en cours d'expérimentation.

## L'expérimentation du système DSRC pour l'activité de contrôle du transport routier

En 2025, la DREAL Occitanie a expérimenté le système DSRC ("Dedicated Short Range Communications" pour Communications dédiées à courte portée), afin de détecter des anomalies d'utilisation des tachygraphes installés sur les véhicules de transport et dépister les fraudes potentielles. Cette détection s'opère à distance, en visant les véhicules en marche ou à l'arrêt, suivant les besoins. Des essais menés le 28 octobre 2025 sur une barrière de péage, ont permis de montrer le potentiel du système pour optimiser le ciblage des véhicules à contrôler.



# Vigicrues 2030, c'est parti!

Le préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne, a approuvé le 12 mai 2025 la révision du schéma directeur de prévision des crues du bassin Adour Garonne.

Outre l'actualisation du service opéré aujourd'hui par le réseau Vigicrues, cette révision présente les évolutions du service à l'horizon 2030. Elle vise à couvrir la totalité du territoire par un service de vigilance sur le risque de crues, et à mettre à disposition des prévisions de hauteurs d'eau jusqu'à 24 heures à l'avance sur des secteurs à très forts enjeux humains.

Conduite par la direction des risques naturels de la DREAL Occitanie, la révision de ce schéma directeur a été réalisée en coordination avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine.



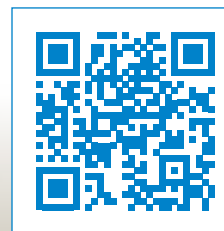
Le pont sur le Lot à Entraygues

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a révisé le schéma directeur de prévision des crues du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé le 15 septembre 2025 par la préfète coordinatrice de ce bassin.

Le service Vigicrues est opéré par les services de prévision des crues (SPC) des DREAL et le service central Vigicrues de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR). La DREAL Occi-

tanie comprend les SPC Garonne-Tarn-Lot et Méditerranée Ouest situés respectivement dans les bassins Adour-Garonne et Rhône-méditerranée.

Pour en savoir plus sur le service Vigicrues



SPC durant la crise de février 2026

# Les Assises nationales des risques naturels à Toulouse

Organisées tous les trois ans sous le pilotage du ministère chargé de la prévention des risques, les Assises nationales des risques naturels 2025 se sont tenues au Centre des congrès de Toulouse les 13 et 14 octobre 2025, ville qui a commémoré cette année le 150<sup>e</sup> anniversaire de la crue historique de la Garonne de juin 1875.

Les assises, qui ont accueilli plus de 800 personnes le 13 octobre, journée nationale de la ré-

silience, sont un lieu de rencontre et d'échanges entre les acteurs de la prévention des risques naturels. En déclinaison du troisième plan national d'adaptation au changement climatique, cette édition a été l'occasion de renforcer la culture du risque et de préparer ensemble l'adaptation des territoires pour réduire leur vulnérabilité.

Un fil rouge a guidé ces deux journées: «La prévention des risques naturels face au défi du dérèglement climatique: au-delà des prises de conscience, ensemble passons à l'action!». Plusieurs élus récemment confrontés à des événements marquants (crues, risques d'origine glaciaire et périglaciaire, feux de forêt, cyclones), en métropole ou en outre-mer, ont apporté leur témoignage. La DREAL Occitanie a organisé des visites de terrain, dont celle du service de prévision des crues et d'hydrométrie «Garonne-Tarn-Lot».

# Réforme des autorisations environnementales - Loi Industrie Verte

La loi «Industrie verte» du 23 octobre 2023 a modifié la procédure d'autorisation environnementale, avec 2 changements principaux:

■ Parallélisation de la phase d'examen du dossier par le service instructeur et de la phase de consultation:

— Les contributions des services de l'État, les consultations obligatoires (par exemple des communes ou de l'autorité environnementale) et la participation du public sont désormais menés simultanément, à compter du dépôt par les pétitionnaires d'un dossier considéré complet et régulier.

■ Modernisation de la consultation du public:

— Le dossier est mis à disposition sur un site dédié à la consultation pour une période de trois mois, et deux réunions publiques sont organisées par le commissaire-enquêteur, avec participation du pétitionnaire. Le dossier est complété pendant la consultation par la publication des avis obligatoires et des informations complémentaires apportées par le pétitionnaire.

Depuis son entrée en vigueur le 22 octobre 2024, trente et un dossiers d'autorisation environnementale ICPE ont été déposés selon cette nouvelle procédure. Les premiers retours sont po-

Clôture des Assises nationales des risques naturels par Patrick Berg



sitifs avec plusieurs dossiers ICPE autorisés en moins de neuf mois.

Pour accompagner ces évolutions, la DREAL a organisé, le 6 mars 2025, un webinaire de présenta-

tion de la nouvelle procédure à destination des fédérations professionnelles, porteurs de projets et bureaux d'études de la région Occitanie, qui a réuni plus de 350 participants.

Un nouveau webinaire sera organisé au premier semestre 2026 pour présenter les premiers retours d'expérience.

## Deux exemples d'autorisation environnementales ICPE autorisées en Occitanie

### GEOTEX

**Lieu:** Laroque d'Olmes (Ariège)

**Projet:** Entreprise dédiée à la production de géotextiles biosourcés et biodégradables, conçus à partir de chanvre (Aude) et de laine (Ariège). Production visée de dix millions de mètres carrés par an, avec la création de quarante emplois directs. Le projet a reçu des financements de l'Ademe et de la région Occitanie. Il réutilise une ancienne emprise foncière industrielle.

**Dépôt du dossier:** le 19 décembre 2024

**Consultation du public:** du 3 mars 2025 au 4 juin 2025

Instruction réalisée en 204 jours du dépôt du dossier à la délivrance de l'autorisation le 11 juillet 2025.

**À noter:** des prescriptions particulières ont été édictées pour protéger la biodiversité en phase chantier.



### AIRBUS

**Lieu:** Cornebarrieu (Haute-Garonne)

**Projet:** Transformation du site de Jean-Luc Lagardère d'Airbus, initialement dédié à la production d'A380, pour accueillir de nouvelles chaînes d'assemblage pour la famille A320 et A321 et fournir de nouvelles capacités industrielles aux programmes A330 et A350.

Ce projet, stratégique pour Airbus dans un contexte concurrentiel international accru, permettra d'augmenter ses cadences de production à Toulouse sur l'ensemble de ses programmes, afin de répondre à la demande croissante de ses clients.

**Dépôt du dossier:** le 20 février 2025

**Consultation du public:** du 15 avril 2025 au 16 juillet 2025

Instruction réalisée en 221 jours du dépôt du dossier à la délivrance de l'autorisation le 29 septembre 2025.

**À noter:** sur ce dossier d'envergure, les services de l'État (DREAL, DDT) se sont fortement mobilisés en amont du dépôt du dossier pour aider l'entreprise à identifier l'ensemble des enjeux et déposer un dossier complet.

## Lancement de la feuille de route sobriété hydrique des industriels

En 2025, la région Occitanie subit une tension hydrique exacerbée. Cette tension va se renforcer dans les années à venir sous l'effet du changement climatique.

En France, le Sud-Ouest est identifié comme la zone dans laquelle les débits seront les plus touchés lors de la saison estivale. La DREAL, la DREETS et les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse ont décidé de constituer un groupe de travail sur le sujet en signant une feuille de route collective.

L'industrie est d'ores et déjà exposée à des enjeux de continuité d'activité sur certains territoires, et elle sera, comme les autres secteurs, mise à contribution pour atteindre nos objectifs de sobriété hydrique.

Cette feuille de route collective, présentée par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, le 23 juillet 2025, sur le site AUBERT et DUVAL de Pamiers, comporte trois axes :

- Identifier les entreprises industrielles qui présentent les plus forts enjeux au regard de leur impact sur la ressource et de leur vulnérabilité au risque de pénurie d'eau. À ce jour, cent-dix

sites industriels prioritaires à forts enjeux ont été identifiés, représentant 15 000 emplois.

- Accompagner ces industriels dans la mise en œuvre de plans de sobriété hydrique.
- Soutenir les projets qui le nécessitent, en mobilisant les financements des agences de l'eau.

En 2025, une vingtaine d'inspections ont été menées sur le thème de la sobriété et de la sécheresse, et plusieurs autorisations de prélèvement



## Campagnes de mesures des PFAS dans les rejets industriels

Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) constituent une famille de plusieurs milliers de composés organiques persistants. Fabriqués puis utilisés dans l'industrie depuis plusieurs décennies pour leurs nombreuses propriétés, leur forte persistance et leur large diffusion dans l'environnement constituent aujourd'hui un sujet de préoccupation.



En ligne avec les objectifs d'un plan interministériel sur le sujet, la DREAL Occitanie a supervisé, en 2024 et 2025, la bonne réalisation de campagnes de mesures dans les rejets aqueux de sites industriels pour les secteurs les plus susceptibles d'émettre des PFAS.

Une campagne de trois prélèvements d'effluents aqueux a été imposée à environ 240 sites.

L'inspection des installations classées a suivi la bonne mise en œuvre de cette réglementation et la publication au fil de l'eau des résultats transmis par les industriels.

Les sites présentant les émissions les plus importantes ont fait l'objet de visites d'inspection afin d'engager les industriels dans des démarches d'investigations, de suppression, de réduction et de surveillance.

En 2025, l'inspection a également suivi le lancement des premières campagnes de mesures de PFAS dans les rejets atmosphériques dans des installations d'incinération, de co-incinération et autres traitements thermiques de déchets.

Les résultats de ces campagnes d'analyses (rejets aqueux et atmosphériques) sont consultables sur le site de la DREAL Occitanie.



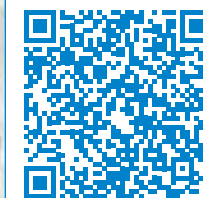
## Des installations classées sous surveillance

La région Occitanie compte un peu plus de 2 400 sites industriels soumis à autorisation ou à enregistrement suivis par la DREAL Occitanie, dont 77 sites classés SEVESO et 183 sites IED (principaux émetteurs industriels).

En 2025, les inspectrices et inspecteurs des installations classées de la DREAL Occitanie ont réalisé plus de 1670 inspections de vérification de conformité des installations et de maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement. 18% d'entre elles ont révélé des faits contraires aux prescriptions suivis de prises d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure. Dans les situations les plus graves (moins de 5% des cas), des sanctions administratives financières ou des poursuites pénales peuvent être engagées.

Les opérations de contrôles 2025 ont porté sur l'organisation des sites SEVESO pour réaliser des premiers prélèvements en cas de crise, la prévention du vieillissement des installations, la gestion des épisodes de sécheresse, le contrôle des émissions des installations de combustion et la prévention du risque incendie dans les installations de traitement et de transit de déchets.

La DREAL a également instruit 69 dossiers de demandes d'autorisation environnementale ou d'enregistrement ICPE.



Cliquez pour tout savoir sur les installations classées et leur contrôle.

## Action «coup de poing» déchets

Devant le nombre d'incendies de plus en plus nombreux dans les installations de déchets de la région, les inspecteurs de l'environnement de la DREAL Occitanie ont mené une vaste opération d'inspections entre le 12 et 23 mai 2025, avant la saison estivale, propice aux départs de feu.

Trente-six inspecteurs ont réalisé soixante-dix inspections inopinées dans tout le territoire occitan. Cette opération «coup de poing» avait pour objectif de contrôler le respect des obligations réglementaires de prévention des incendies, comme les conditions d'entreposage des déchets, la mise en place des dispositifs d'extinction, le bon confinement des eaux d'extinctions d'incendie, l'accessibilité des services de secours. Les inspecteurs ont relevé de nombreuses non-conformités et proposé seize injonctions de respecter les obligations réglementaires, dans un délai contraint, par des mises en demeure administratives.

Les réponses apportées par les exploitants aux rapports de visite feront l'objet d'un suivi par l'inspection des installations classées.

Parmi les 294 non-conformités relevées, les inspecteurs ont principalement constaté l'absence des moyens de lutte contre l'incendie (extinc-

teurs ou détecteurs) ou le manque d'entretien de ces derniers.

Dans une quarantaine d'installations, le plan de défense incendie et les consignes d'exploitation et de sécurité sont absents ou insuffisants.

Par ailleurs, les inspecteurs ont sensibilisé les exploitants afin qu'ils réalisent régulièrement les exercices incendie nécessaires pour compléter

la formation et entretenir la réactivité des employés en cas de départ de feu.

Ces points de vigilance ainsi que les bonnes pratiques ont été partagés avec l'ensemble des exploitants d'installations de tri, transit et traitement des déchets de la région.

Cette action sera renouvelée en 2026.



## Contrôle du démantèlement et de la construction des parcs éoliens

L'inspection des installations classées a mené une action régionale de contrôle des chantiers de démantèlement et de construction des parcs éoliens en Occitanie.

Les inspections réalisées consistaient à vérifier le respect des mesures d'évitement et de réduction des impacts du chantier sur l'environnement : périodes de travaux autorisées, balisage des secteurs à protéger, protection des cours d'eau situés dans l'emprise du chantier.

Les contrôles visaient également la mise en œuvre d'une planification environnementale des travaux, pour les adapter aux contraintes environnementales du site, et l'accompagnement du chantier par un écologue.

Cette action régionale a porté sur une quinzaine de parcs éoliens, principalement situés dans les départements du Tarn et de l'Aude. Sur certains parcs, plusieurs inspections ont été menées successivement afin de contrôler des prescriptions ciblées sur chaque phase de travaux — terrassement, coulage des fondations, assemblage des aérogénérateurs, etc.



## Contrôle technique, un afflux inédit de demandes d'agrément

L'année 2025 a marqué une évolution majeure du contrôle technique avec l'obligation d'agrément pour les véhicules à deux et trois roues motorisés.

La DREAL Occitanie a vu son activité d'instruction doubler avec plus de 900 dossiers d'agrément de contrôleurs et 500 dossiers de centres à examiner.

Grâce à la dématérialisation et à la mobilisation des équipes, la DREAL a maintenu un délai d'instruction moyen inférieur à 45 jours. Cette réactivité est essentielle pour permettre aux professionnels de s'organiser et garantir un déploiement efficace du contrôle technique sur l'ensemble du territoire régional.

Chaque année en Occitanie, près de 2,5 millions de contrôles sont réalisés dans environ 1200 centres agréés, par plus de 2050 contrôleurs. À travers cette mission, la DREAL Occitanie contribue directement à la sécurité des usagers et à la protection de l'environnement.







LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

# LA MÉDITERRANÉE

Cerbère (Pyrénées-Orientales)

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne le développement des territoires de l'arc méditerranéen.

## Renouvellement de la labellisation du Grand site de France Gorges de l'Hérault - Saint-Guilhem-le-Désert

Le 22 août 2025, le ministère de la Transition écologique a renouvelé pour huit ans (2025–2032) le label Grand site de France des Gorges de l'Hérault – Saint-Guilhem-le-Désert, site labellisé depuis 2010 et déjà renouvelé en 2018.

Ce renouvellement reconnaît l'ambition du territoire de concilier préservation des paysages et des patrimoines, tourisme durable et implication des habitants, au sein d'un site emblématique mêlant gorges spectaculaires, patrimoine médiéval et garrigues méditerranéennes.

Portée par la communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH), en partenariat avec les communautés de communes des Cévennes gangeoises et suménoises et du Grand pic Saint-Loup, la démarche de renouvellement du label s'appuie sur un travail rigoureux mené entre 2023 et 2025, incluant le bilan de la précédente labellisation et l'élaboration concertée du plan de gestion 2024–2031. Enrichi par les enseignements passés, ce nouveau plan renforce la prise en compte du changement climatique, notam-

ment par le développement de l'écomobilité, et place les habitants au cœur du projet grâce à une concertation accrue.

Le périmètre du Grand site est élargi à huit nouvelles communes afin d'assurer une meilleure cohérence territoriale, paysagère et écologique. Le site adopte également une dénomination enrichie, réaffirmant l'importance du patrimoine culturel et spirituel de Saint-Guilhem-le-Désert dans l'identité du Grand site.

Le pont du Diable (ou pont sur l'Hérault) situé entre Saint-Jean-de-Fos et Aniane, dans l'Hérault.

# Labellisation du Grand site de France de la cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, dans l'Hérault

Le label Grand site de France a été attribué le 19 décembre 2025 à la cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, par décision ministérielle.

Avec ce label, c'est un des joyaux de l'Ouest héraultais qui est reconnu pour son territoire singulier, à la fois riche et exceptionnel sur le plan paysager et patrimonial.

Ce résultat est le fruit d'une démarche initiée il y a seize ans, avec un engagement fort des élus, des partenaires (Parc naturel régional du Haut-Languedoc, conseil départemental) et des services de l'État (DDTM, UDAP, DREAL).

Ce projet de territoire, impulsé par la commune de Minerve puis porté par le Pays Haut-Languedoc et Vignobles avec les sept communes

concernées (Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran, Vélieux), a pour objectif de gérer et valoriser durablement ce territoire.

Sur la période 2025-2032, plusieurs actions seront menées visant à valoriser le patrimoine naturel et culturel, à favoriser l'attractivité des villages, à soutenir l'agriculture et le pastoralisme, ou encore à développer des itinéraires de découverte.



Cité de Minerve, dans l'Hérault



## REQUALIFICATION DE L'ÎLOT « PAUL GRIS » À CUXAC-D'AUDE (AUDE)

L'opération, située en cœur de ville, est portée par l'office public de l'habitat « Habitat Audois ».

Elle permettra de créer six logements locatifs sociaux (LLS) dans cette commune engagée dans le dispositif « petites villes de demain » et soumise à une obligation de production de LLS, malgré sa forte inondabilité.

Le fonds vert intervient à hauteur de 368 000 €, soit 23 % du coût total de l'opération. Il couvre ainsi le déficit de l'opération essentiellement lié à l'acquisition foncière, la déconstruction et le désamiantage.

## Les collectivités de l'Hérault mobilisées pour la biodiversité

Le 24 septembre 2025, François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, a réuni les intercommunalités du département à l'écosite de Mèze afin de renforcer la mobilisation collective en faveur de la biodiversité.

L'effondrement de la biodiversité est une urgence qui exige une action immédiate. La disparition croissante des espèces et la détérioration des habitats fragilisent nos écosystèmes. Cette dynamique menace directement la résilience de nos territoires, qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'eau, de la santé, de la prévention des risques ou de la qualité de vie.

De nombreuses démarches, remarquables, sont en cours sur les territoires, et sont duplicables,

telles que les initiatives portées par le conseil départemental sur les espaces naturels sensibles et l'animation en faveur des zones humides, par la Vallée de l'Hérault, par Sète agglomération Méditerranée, et par l'Adasea avec le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE), pour les agriculteurs.

Collectivités, services et opérateurs de l'État (DREAL, DDTM, OFB, agences de l'eau) sont appelés à travailler ensemble pour placer la biodiversité au cœur de la planification, de l'action publique et de l'investissement privé. Il s'agit de sortir d'une logique perdant-perdant, où biodiversité et projets s'opposent, pour bâtir des stratégies gagnant-gagnant, conciliant développement territorial et reconquête du vivant.

La reconquête de la biodiversité doit partir du terrain, avec une mobilisation partagée : collectivités, acteurs économiques et agricoles, mais aussi services de l'État, en tant que partenaires et facilitateurs.



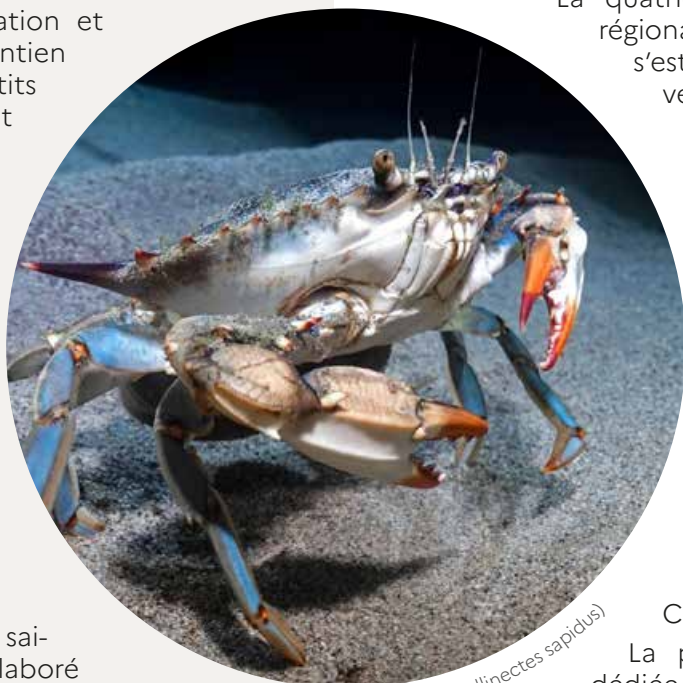
Écosite de Mèze, dans l'Hérault

# FOCUS

LE CRABE BLEU EST DÉSORMAIS PRÉSENT SUR L'ENSEMBLE DE LA FAÇADE MÉDITERRANÉENNE FRANÇAISE.

Face à cette propagation et aux enjeux de maintien de l'activité des petits métiers, notamment de la pêche artisanale à l'anguille et de préservation des écosystèmes lagunaires et côtiers, les actions et études menées permettent une surveillance, des travaux de recherches et des interventions ciblées ainsi que la sensibilisation des acteurs et du grand public.

Les acteurs se sont saisis du sujet et ont élaboré une gouvernance encadrée par un plan d'action régional de lutte contre le crabe bleu (« PAR crabe bleu »).



Crabe bleu (*Callinectes sapidus*)

## La quatrième conférence interrégionale sur le crabe bleu

La quatrième conférence interrégionale sur le crabe bleu s'est déroulée les 6 et 7 novembre 2025 à Mauguio et à Palavas-les-Flots, dans l'Hérault.

Elle était organisée par la DREAL Occitanie (Division milieu marin et côtier), le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et l'office français de la Biodiversité, en partenariat avec l'office de l'Environnement de la Corse et les DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

La première journée était dédiée à la présentation des résultats d'études scientifiques récentes: études ADN environnemental (ADNe) crabe bleu (CEFE / CNRS) menées par la DREAL Occitanie ainsi que l'étude menée par la Fondation Biotopie sur la lutte et l'optimisation

opérationnelle de lutte contre le crabe bleu par la télémétrie acoustique. La seconde journée a été l'occasion de donner la parole aux pêcheurs et aux gestionnaires et d'échanger sur les diverses problématiques rencontrées sur le terrain.

Cet événement a permis de focaliser sur le projet « sentinelles sur le crabe bleu » porté par le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie (CRPMEMO).

Financé par l'État, dans le cadre du fonds vert, et la région Occitanie, ce projet a pour objet de mener des actions de pêche ciblées.

L'accent a également été mis sur la nécessité de développer des filières de valorisation du crabe bleu, via des circuits courts ou de transformation.

## L'accompagnement des communes exposées aux phénomènes côtiers

En 2025, sous l'autorité des quatre préfets de départements littoraux, en lien avec les DDTM, la DREAL a poursuivi son travail d'animation et d'expertise.

Le « Réseau Tempêtes » Occitanie, animé et financé par la DREAL et le BRGM, s'est doté d'une nouvelle feuille de route. Initié en 2011 afin

d'organiser et mutualiser les observations faites sur le littoral pendant ou suite à une tempête, ce réseau réunit les services de l'État, des collectivités territoriales et des experts.

Les nouvelles actions permettront d'élargir les bénéficiaires, d'améliorer la communication et les outils, afin de mieux appréhender les effets des événements climatiques à venir.

Quatre nouvelles communes ont décidé de rejoindre la liste des communes volontaires dans la prise en compte des effets de l'érosion et du recul du trait de côte :

- Gruissan,
- le Grau-du-Roi,
- Sérignan
- et Port-Vendres.

Cela porte à douze le nombre de communes investies en Occitanie.

Les premières cartes locales d'exposition au recul du trait de côte ont été approuvées (Fleury, Ville-neuve-lès-Maguelone).

Le projet partenarial d'aménagement de Sète Agglopolè Méditerranée, soutenu par le Fonds vert, a permis une large concertation sur la vulnérabilité et l'adaptation de ce territoire.

## L'éolien flottant en marche

En 2025, la DREAL Occitanie a poursuivi son action en faveur du développement de l'éolien flottant en Méditerranée structurée autour du triptyque « planifier – concerter – coordonner ».

Elle a contribué aux travaux de planification maritime des nouvelles zones de développement de l'éolien flottant dans le golfe du Lion intégrées au document stratégique de façade, et poursuivi ses actions de concertation continue auprès des parties prenantes, des territoires et du grand public, sous l'égide des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) et en lien avec RTE et les lauréats des premiers parcs commerciaux de l'appel d'offres n°6.

Elle a assuré la coordination des campagnes en mer destinées à qualifier l'état initial de l'environnement des zones de projet. Elle a également piloté la phase amont des procédures réglementaires préalables à l'autorisation du raccordement électrique, dans l'Aude, des premiers parcs commerciaux qui seront situés au large de l'Aude et de l'Hérault. En parallèle, elle a contribué à la structuration d'une offre portuaires à l'échelle de la façade destinée à accompagner le développement de la filière.

La fin de l'année a été marquée par l'installation en mer des deux fermes pilotes occitanes, étape structurante en vue du déploiement des projets à grande échelle.



## Le Service express régional métropolitain Montpellier Méditerranée

Suite à l'obtention de la labellisation en 2024, le Service express régional métropolitain Montpellier Méditerranée (Serm) a réuni les partenaires à l'hôtel de région de Montpellier le 28 octobre 2025, pour un premier comité de pilotage.

Dans un contexte de forte hausse démographique, la plus importante parmi les onze plus grandes métropoles de France, le Serm permettra de proposer plus de trains entre Sète, Montpellier et Nîmes, et d'augmenter l'offre de transports en commun — cars et bus à haut niveau de service, tramways, réseau de vélo — avec des amplitudes horaires élargies.

Le comité de pilotage a permis de confirmer la mobilisation des acteurs et de définir les modalités de gouvernance et de financement du projet. Les partenaires ont confié à la Société des grands projets / SNCF Réseau / SNCF Gares & Connexions la mission d'élaborer le dossier de synthèse du Serm dans la perspective de solliciter le statut en 2026. Le CPER 2023-2027 prévoit 35 M€ pour le Serm de Montpellier au titre des études et du déplacement de la gare de Frontignan.

## Déviations de la RN113 à Lunel et Lunel-Viel : une enquête parcellaire ouverte

Le 11 septembre 2025 s'est tenu un comité de pilotage sur la déviation de la RN113 à Lunel et Lunel-Viel dans l'Hérault. Ce projet de déviation, long de 6,4 km, vise principalement à délester la RN113 d'une part importante du trafic actuel au niveau des traversées de Lunel et Lunel-Viel qui supportent aujourd'hui environ vingt-mille véhicules jour en moyenne, dans les deux sens. Et ainsi offrir aux centres-ville des opportunités de voir se développer des mobilités urbaines durables et sécurisées.

En 2025 s'est déroulée l'enquête parcellaire qui permettra d'engager la phase d'acquisition des terrains indispensables aux travaux. C'est dans la perspective de cette maîtrise foncière que des engagements ont été pris dans le cadre du CPER. Il prévoit 3,6 M€ d'investissements pour cette opération, dont 50% assurés par l'État.



Commune de Lattes, au sud de Montpellier (Hérault)

# La Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan

La Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) prévoit la réalisation en deux phases de 150 km de lignes nouvelles entre Montpellier et Perpignan, pour répondre à la demande croissante de mobilité sur l'axe ferroviaire littoral de l'Occitanie. Un comité de pilotage, présidé par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et Carole DELGA, présidente du Conseil régional, s'est réuni le 9 décembre 2025.

À cette occasion, l'Union européenne, par la voix de Mathieu GROSCH, a réaffirmé son soutien au projet, indispensable au développement des mo-

bilités et du transport de marchandises entre le sud et le nord de l'Europe.

L'enquête publique relative à l'autorisation environnementale des interventions préparatoires a également été lancée en 2025. La délivrance de l'autorisation est attendue pour mai 2026, et permettra d'engager les diagnostics archéologiques ainsi que des sondages géotechniques indispensables à la sécurisation des études.

# La canalisation de transport de gaz entre Narbonne et Clairà sous surveillance

La canalisation de transport de gaz située entre Narbonne (Aude) et Clairà (Pyrénées-Orientales) fait l'objet d'un suivi renforcé par le service en charge des canalisations de la DREAL Occitanie depuis 2023.

Cet ouvrage, construit en 1974 et long de plus de 50 km, alimente en gaz naturel les Pyrénées-Orientales et le sud de l'Aude.



Excavation de la canalisation

**UNE LIGNE EN +**

**C'est plus de trains, pour tous, sur toutes les lignes !**



**LIGNE NOUVELLE**

**Plus rapide, pour aller plus loin**

**LIGNE ACTUELLE**

**Plus de trains pour le quotidien**

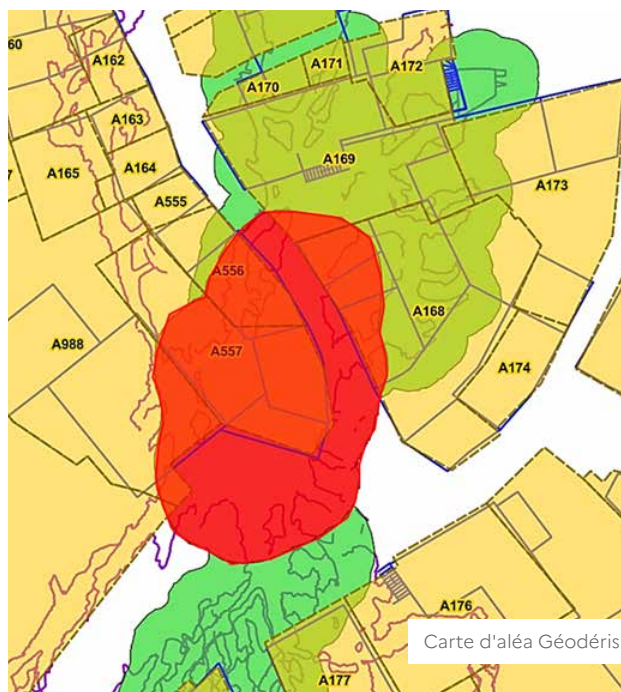
Face à des problématiques d'intégrité, la DREAL a sévéri­sé l'exploita­tion de cette cana­li­sa­tion avec la prise d'un arrêté inter-pré­fec­to­ral qui prévoit notam­ment une baisse de la pres­sion d'exploita­tion de 66,7 bars à 50 bars.

La sur­veil­lance prescrite à l'exploitant Terega a été ren­for­cée avec des détec­tions de gaz par survol mensuel en hélicop­te­re. Cin­quante-et-une excava­tions réa­li­sa­tes entre 2023 et 2025 ont conduit à qua­torze répa­ra­tions de la cana­li­sa­tion. Les inspec­teurs DREAL ont réa­li­sa­tes 19 inspec­tions de terrain depuis 2023.

L'exploitant Terega prévoit de déposer, début 2026, un dossier pour construire une nouvelle cana­li­sa­tion d'ici 2029.

## Sécurisation des anciennes cavités minières sous la commune du Pradal (Hérault)

Les anciennes cavités minières situées sous le centre-bourg du Pradal représen­taient un risque majeur pour la sécurité publique. Bien qu'elle soient placées sous surveillance, une étude menée par Geoders, l'expert après-mine de l'État, a révélé que les dispositifs en place ne permet­taient pas d'anticiper efficacement un effondrement par cisaillement, un phénomène grave,



bien que non imminent. Pour y remédier de manière pérenne, la solution du comblement de la cavité présentant le plus fort risque pour plusieurs habitations a été retenue.

Afin d'informer les habitants, trois réunions publiques ont été organisées en amont des travaux.

Après une phase archéologique (fouilles préventives), les travaux de comblement par injection de béton (environ 1200m<sup>3</sup>), confiés au BRGM / DPSM (maître d'ouvrage délégué de l'État), se sont déroulés de mars à juin 2025. Le relogement temporaire de sept foyers pendant la durée du chantier a été nécessaire.

L'intervention, d'un budget global de 1,7 M€, s'est déroulée sans incident et a permis de neutraliser durablement le risque pour les riverains.

# Les effets des fortes chaleurs dans les installations de stockage de déchets dans l'Hérault

Deux incendies se sont déclarés sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Soumont, dans l'Hérault, exploité par le syndicat Centre Hérault, en début d'été, les 24 juin et 10 juillet 2025. Ces incendies ont probablement été causés par la présence de déchets non conformes, notamment des batteries au lithium mal triées, qui s'auto-enflamment du fait des fortes chaleurs extérieures.

Des inspections réactives de l'inspectrice des installations classées de l'unité départementale de l'Hérault de la DREAL et du SDIS ont révélé des non-conformités dans la prévention du risque incendie. Des mesures correctives ont été exigées, telles que l'amélioration du système d'alerte incendie et un débroussaillage renforcé autour du site.

À la suite du second incendie, une surveillance accrue du site a été imposée, avec des rondes régulières avec caméra thermique. L'inspectrice des installations classées a proposé des prescriptions complémentaires pour renforcer les mesures de prévention en cas de fortes chaleurs, en

cohérence avec les recommandations du bureau d'analyse des risques et des pollutions industrielles, dans un arrêté préfectoral signé par le préfet de l'Hérault, le 8 octobre 2025.

## Produits solides chlorés, des réactions intempestives

Au matin du dimanche 10 août 2025, un important panache de fumée s'est élevé dans une zone de stockage de produits chlorés de l'entreprise Hydrapro, implantée à Ledenon (Gard). Ce site, classé Seveso haut, fabrique des produits pour le traitement de l'eau, principalement pour le marché des piscines.

L'exploitant a activé son plan d'urgence (POI) et a alerté les services d'incendie et de secours. Le déploiement des moyens des sapeurs-pompiers n'a pas endigué, dans un premier temps, la génération de fumées. Le préfet a alors déclenché le plan particulier d'intervention (PPI) pour appliquer des mesures de protection de la population. L'inspection des installations classées a rejoint la cellule de crise en préfecture.

En milieu d'après-midi, l'incendie a été déclaré maîtrisé et les relevés de toxicité dans l'air ont été non significatifs pour la santé. Le périmètre de confinement a donc été levé.

Une inspection du site a été diligentée dès le lendemain. Les inspecteurs n'ont pas constaté de non-conformité susceptible d'expliquer l'origine de l'accident. Des mesures d'urgence ont été proposées pour imposer une suspension d'activité dans le bâtiment incriminé, la mise en place d'une surveillance renforcée, l'évacuation des déchets et des eaux d'extinctions vers des filières autorisées et la remise d'un rapport d'accident. Une deuxième visite a été réalisée un mois plus tard pour vérifier le respect de l'arrêté préfectoral d'urgence.

Un épisode de même nature, survenu sur le site deux ans auparavant, avait déjà donné lieu à l'activation du PPI. Le Bureau d'enquête et d'analyses sur les risques industriels (BEA-RI) s'était saisi de cet événement et avait mené des investigations sur le site. Celles-ci avaient mis en exergue les causes de contamination des produits chlorés en poudre et leur décomposition. De nouvelles investigations sont en cours de la part du BEA-RI suite à l'accident d'août 2025.



## Sécurité des produits explosifs

Le 13 juillet 2024, un accident est survenu sur la commune de Fabrègues dans l'Hérault, lors d'un tir de feux d'artifice. Trois fusées ont pris une trajectoire imprévue, l'une d'elles brûlant au second degré une spectatrice.

Les articles provenaient d'un site de stockage de feux d'artifice, implanté dans les Pyrénées-Orientales. Les services de l'inspection, prévenus par la préfecture de l'Hérault, ont contacté l'exploitant du dépôt pour obtenir des informations sur les produits en cause (dénomination, quantités en stock, attestation de conformité «CE»), mieux identifier leur problématique, et demander de les isoler sur le site.

Les informations recueillies ont montré que les produits, provenant de Chine, avaient été fabriqués à façon et que l'ensemble des produits non tirés avaient été récupérés par l'exploitant.

Indépendamment de l'enquête judiciaire, la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de la Transition écologique, qui assure la surveillance du marché des articles pyrotechniques, a mandaté l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) pour effectuer un prélèvement de ces produits et un contrôle en laboratoire. Celui-ci a été fait en février 2025, en parallèle d'un contrôle des installations par l'inspection.

Le rapport d'essais a relevé plusieurs non-conformités induisant un danger significatif pour les utilisateurs.

Suite à cet accident, l'exploitant a déclaré avoir cessé ses commandes auprès du fournisseur des produits. Par ailleurs, la DGPR va interroger l'organisme ayant délivré l'attestation de conformité et procédera à un signalement auprès des autres autorités de surveillance du marché de l'Union européenne.

## Contrôle technique des véhicules : augmentation des sanctions dans l'Hérault

Le contrôle technique des véhicules vise à garantir la sécurité routière et limiter la pollution. Il concerne les voitures particulières, utilitaires légers, poids lourds et deux-roues, avec des périodicités variant selon le type de véhicule.

Plus de 150 points sont vérifiés pour les véhicules légers et plus de 200 pour les poids lourds. Cette mission d'intérêt général est déléguée à des centres et des contrôleurs dont les agréments sont délivrés par la DREAL, par délégation du préfet. La DREAL vérifie le respect des règles, du matériel, la formation et le système qualité.

Dans l'Hérault, le Gard et la Lozère, la surveillance des 351 centres et 642 contrôleurs est réalisée par des agents de l'unité départementale de l'Hérault.

L'action de surveillance a été renforcée, grâce à l'augmentation du nombre d'agents habilités de l'unité départementale. En 2025, le nombre de sanctions, de type suspension d'agrément de centres de contrôle technique et suspension d'agrément de contrôleurs, a été multiplié par quatre par rapport à 2023, aboutissant à 52 suspensions.





Pont-Vieux à Montauban (Tarn-et-Garonne)



LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

# LA PLAINE DE LA GARONNE ET DE L'ADOUR

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne le développement de la Plaine de la Garonne et de l'Adour.

## Une plateforme de traitement de la laine à Blajan (Haute-Garonne).

Le projet de recyclage d'une friche industrielle est porté par la commune de Blajan, avec l'appui technique et financier de son intercommunalité, couverte par le programme «territoire d'industrie». Il permet à cinq entreprises de se réunir sous la forme d'une coopérative afin de mutualiser la collecte, le stockage et le tri de la laine des Pyrénées, et de participer ainsi à la structuration de la filière économique.

Le fonds vert intervient à hauteur de 346 500€.

Avec le  
**FONDS VERT**  
ON ACCÉLÈRE

40



### MESURE DE RECYCLAGE FONCIER DANS LE LOT

En 2025, la mesure de recyclage foncier du Fonds vert a subventionné quatre opérations à hauteur de 1 812 309€ :

- à Cahors;
  - la démolition de bâtiments vétustes situés îlot de l'Horloge, en centre ancien, et la construction de quatorze logements en accession sociale à la propriété,
  - la réhabilitation d'un ensemble bâti en centre ancien, et la création de cinq logements et un commerce, repéré dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur,
  - l'acquisition et la démolition de quatre pavillons, îlot Caserne, dans le cadre du programme partenarial d'aménagement (PPA) de l'entrée sud;
- à Castelnau-Montratier, la transformation d'une ancienne supérette en espace culturel.

Depuis 2021, 22 dossiers ont été soutenus pour un montant de subvention de 7,3 M€.

En 2025, ont été achevées :

- à Saint-Sulpice, la réhabilitation d'un ancien bar-restaurant pour accueillir la mairie, une bibliothèque et quatre logements sociaux;
- à Montgesty, la réhabilitation d'une friche agricole en espace partagé entre les habitants du bourg et les occupants d'une nouvelle résidence seniors ;
- à Catus, la requalification d'un immeuble de centre bourg pour accueillir trois logements et un commerce.



## Le Service express régional métropolitain toulousain

Le Service express régional métropolitain toulousain a franchi une étape essentielle en 2025 : après la labellisation obtenue en 2024, le projet a fait l'objet d'un dossier de demande de statut, validé en comité de pilotage par les partenaires, le 23 septembre, et déposé au mois de décembre.

Cette phase a fortement mobilisé la DREAL Occitanie, chargée d'impulser, de coordonner et de faciliter les échanges entre les différents acteurs, en particulier le Conseil régional d'Occitanie, Tisséo, Toulouse métropole, le Conseil départemental de Haute-Garonne ainsi que les 19 EPCI concernés. Cette nouvelle offre de services, ambitieuse, doit permettre, à terme, de répondre aux enjeux démographiques et environnementaux du territoire, en proposant une véritable alternative à la voiture individuelle pour les mobilités du quotidien.

Le centre de commande centralisé a été inauguré, le 31 mars 2025, à la gare de Toulouse-Matabiau. L'installation de ce centre, socle de la branche ferroviaire du futur SerM, a mobilisé plus de 6 M€ de l'État, soit plus de la moitié du coût total.

## Une première enquête publique environnementale pour la Ligne nouvelle du Sud-Ouest

Alors que les travaux des aménagements ferroviaires du nord de Toulouse ont débuté en 2024, le public a pu s'exprimer entre le 27 octobre et le 26 novembre 2025 sur la première demande d'autorisation environnementale de la ligne nouvelle Bordeaux – Toulouse pour laquelle 3769 contributions ont été recensées.

Cette première autorisation, attendue en 2026, doit permettre d'engager des sondages géotechniques pour caractériser le sous-sol et adapter les

fondations des ouvrages, des diagnostics archéologiques pour identifier et protéger d'éventuels vestiges, ainsi que des opérations de libération d'emprises (débroussaillage, déboisement limité) pour permettre l'accès aux sites d'étude.

D'autres autorisations environnementales devront être prises les années suivantes pour accompagner l'avancement de la conception, puis le lancement des travaux de la ligne.



## Mise en accessibilité des gares de Tarn-et-Garonne

L'avenant « mobilités » au contrat de plan État - Région 2023-2027, signé en avril 2025, fait bénéficier le Tarn-et-Garonne d'investissements en faveur de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (ligne POLT) et en particulier de la mise en accessibilité des quais de gares, dont celle de Caussade dans le Tarn-et-Garonne.

L'année 2025 a été marquée par l'inauguration de la nouvelle gare de Montauban le 11 juin, par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en présence de Vincent ROBERTI, préfet de Tarn-et-Garonne.

Le chantier comprenait l'installation d'une passerelle de 26 mètres de long dotée d'ascenseurs et d'escaliers au nord du bâtiment, des rehaussements des hauteurs de quais permettant aux passagers à mobilité réduite d'accéder en toute autonomie aux trains qui leur sont adaptés, ainsi que d'autres travaux tels que de la mise en place de bandes d'éveil à la vigilance ou la mise aux normes des éclairages.

Cette gare a bénéficié du plan de relance, ce qui a permis à l'État de mobiliser 8 M€ sur un coût total de près de 12 M€.

## Une conférence sur la sécurité routière pour les maires du Tarn

Le 26 novembre 2025, la préfecture du Tarn a organisé, sous l'égide de Simon BERTOUX, préfet du Tarn, une journée d'information sur les enjeux de la sécurité routière à destination des maires, à l'École des mines d'Albi, en partenariat avec la DREAL Occitanie, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'Aménagement (Cerema) et le Conseil départemental du Tarn.

Lors de cette rencontre, le pôle Sécurité routière de la DREAL Occitanie est intervenu avec la DDT du Tarn pour partager les données récentes sur l'accidentalité routière et faire connaître les principaux outils de prévention.

Des interventions ont également permis d'aborder les différents leviers d'actions que les élus ont à leur disposition pour mener à bien leur politique de sécurité routière.

Cette journée, qui a rassemblé plus d'une centaine d'élus, a été l'occasion pour l'État de préciser l'aide en matière de coordination que ses services peuvent apporter aux élus locaux. Une journée similaire s'est déroulée le lendemain à Tarbes. Cette action a vocation à être reproduite dans d'autres départements de la région.



## Gestion des terres excavées du chantier de la ligne C du métro toulousain

La ligne C du métro de Toulouse est un chantier exceptionnel dont la phase préparatoire a débuté en 2022. Avec un linéaire de 27 km, dont 80% en souterrain, cette ligne comportera 21 stations et 18 ouvrages annexes.

La quantité de terres à excaver est estimée à 6,5 millions de tonnes. La gestion de ces volumes importants présente de nombreux enjeux. Elle est hiérarchisée de la manière suivante: le réemploi sur le chantier d'excavation ou sur le chantier du site est privilégié, viennent ensuite la valorisation par recyclage puis la valorisation par remblaiement de carrières, et en dernier recours, l'évacuation dans des filières de déchets.

Les déblais du métro acceptés en carrières doivent être strictement inertes, leur valorisation se fait par remblaiement des volumes générés par l'exploitation des matériaux. Pour vérifier leur caractère inerte, des analyses « pack ISD1 » sont réalisées hebdomadairement au sein des divers chantiers du métro, avant leur expédition. L'utilisation d'adjuvants, parfois nécessaires pour le fonctionnement des tunneliers, est encadrée par un protocole « H14 » permettant d'écartier tout risque d'écotoxicité.



## Renaturation du barrage de Surgié



Le barrage du Surgié est un barrage poids protégé par des enrochements bétonnés de plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur. Lors d'une inspection de la sécurité de cet ouvrage hydraulique conduite par la DREAL Occitanie en juin 2023, des désordres importants ont été constatés : points de fuite sur le parement aval, processus d'érosion interne, vides dans le corps du barrage, dégradation de la carapace en enrochements.

Une réflexion globale sur l'ouvrage menée par la Communauté de Communes du Grand Figeac et le propriétaire de l'ouvrage a abouti en 2025 à un avant-pro-

jet de renaturation du site, puis à une autorisation préfectorale de travaux à l'été 2025.

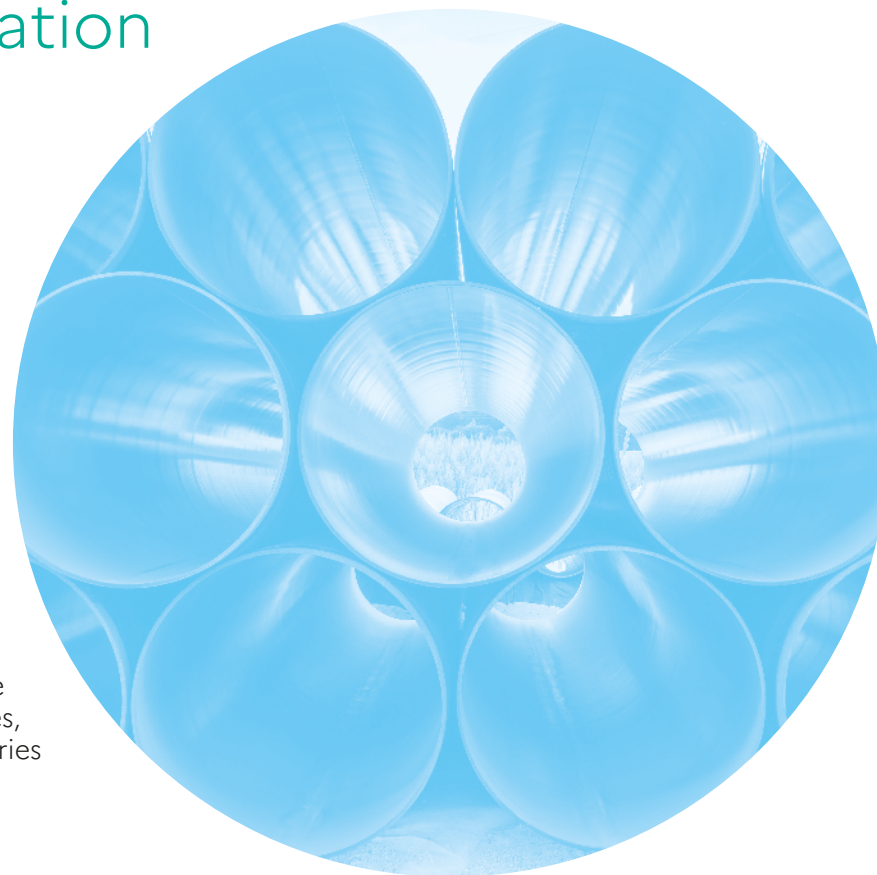
L'accompagnement du maître d'ouvrage par la DDT du Lot et la DREAL Occitanie a permis de cadrer les différentes étapes du démantèlement de l'ouvrage, d'organiser la gestion de crue en phase chantier, d'établir les modalités de gestion

du plan d'eau du barrage et le déplacement de la prise d'eau pour la production d'eau potable. Cette collaboration fructueuse entre collectivité et services de l'État, coordonnés par Claire RAULIN, préfète du Lot, est un bel exemple de conciliation des enjeux écologiques et de protection des populations face au risque d'inondation.

## Une modernisation durable du réseau de gaz au service des territoires

Le service en charge des canalisations de la DREAL Occitanie a instruit le dossier d'autorisation permettant le renouvellement, par l'opérateur Terega, de la canalisation de transport de gaz naturel reliant les communes de Villariès, en Haute-Garonne, et d'Albi, dans le Tarn.

Long de 71 kilomètres, cet ouvrage stratégique alimente 33 communes, près de 26 000 foyers et des industries essentielles.



Cette modernisation vise à renforcer la sécurité, assurer la continuité d’approvisionnement et s’adapter aux besoins énergétiques futurs, notamment l’intégration de gaz renouvelable.

Depuis la délivrance de l’autorisation inter-préfecturale en mars 2025, les inspecteurs de la DREAL assurent un suivi sur le terrain (trois inspections) des phases les plus sensibles du chantier de construction pour garantir le respect des exigences de sécurité, la protection de l’environnement et la qualité des ouvrages réalisés: cintrage puis soudage des tubes, franchissement d’infrastructures — autoroutes, voies ferrées, zones industrielles ou commerciales — et traversées de milieux naturels, dont le passage sous le Tarn.

Parallèlement, la réutilisation de la canalisation historique est étudiée: conversion en fourreau pour la fibre optique, reconversion en réseau d’irrigation ou autre usage adapté.

Ce projet illustre une transition énergétique responsable, combinant infrastructures modernes, protection de l’environnement et innovation, au service des territoires, de l’industrie et des enjeux futurs.

## L’inspection des installations classées mobilisée

Le département du Gers a connu deux accidents spectaculaires en 2025 qui ont fortement mobilisé l’inspection des installations classées, auprès d’Alain CASTANIER, préfet du Gers:

l’explosion d’une tour d’élévation au sein d’un silo de stockage de céréales sur la commune de Fleurance, le 26 février 2025, et la destruction quasi totale d’un site industriel de production de tubes en plastique suite à un incendie, sur la commune de Vic-Fezencac, le 5 avril 2025). Aucun n’a eu de conséquence humaine ou environnementale directe.

Pour l’accident du silo, la DREAL a procédé à une inspection réactive visant à vérifier l’état de l’installation et à proposer un

arrêté de suspension, puis une inspection préalable au redémarrage, après que les vérifications et mesures de prévention préalables à la remise en service aient été prises. Le retour d’expérience de l’accident a été pris en compte dans les inspections de silos suivantes.

Concernant l’accident de l’usine de production de tubes en plastique, l’inspection a été mobilisée pour appuyer le corps préfectoral et le SDIS dans la gestion en temps réel de l’incendie et dans l’appréciation des impacts avec le concours de l’Inéris. Elle a ensuite

procédé à trois inspections visant à s’assurer de l’état des installations, à proposer un arrêté de suspension ainsi que des mesures conservatoires et de surveillance environnementale, et à veiller à la prise en compte des mesures de mise en sécurité du site jusqu’à son démantèlement.



Site industriel à Vic-Fezencac



Rocamadour (Lot)



LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

# LE MASSIF CENTRAL



Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne la valorisation des territoires du Massif Central.

## Mobilisation pour le programme d'aménagement de la RN 88 en Lozère

La RN 88 en Lozère fait l'objet d'investissements importants au titre du contrat de plan État-Région 2023-2027, signé le 4 avril 2025: près de 96 millions d'euros au total permettront de poursuivre les aménagements de l'itinéraire, en particulier s'agissant du contournement de Langogne, des études d'opportunité d'un tracé neuf entre l'A 75 et Barjac et des aménagements de sécurité entre Barjac et Langogne, opérations sous maîtrise d'ouvrage du préfet de région / DREAL Occitanie.

Le 7 juillet 2025 s'est tenu le comité de pilotage de la RN 88 en Lozère, présidé par Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en présence de Gilles QUÉNÉHERVÉ, préfet de la Lozère. Les partenaires se sont mis d'accord sur le programme d'aménagement et la priorité à accorder aux pre-

miers aménagements de sécurité, notamment dans le secteur de l'Habitarelle. Ils ont réaffirmé leur volonté de mobiliser à cet effet, dès 2025, une première partie de l'enveloppe du CPER.

## Accompagnement des communes soumises aux chutes de blocs dans le Lot

Au regard de sa topographie présentant de nombreuses falaises, le département du Lot est soumis aux phénomènes de chutes de blocs menaçant des zones habitées.

En 2025, la DREAL Occitanie et la DDT du Lot ont travaillé conjointement pour identifier les solutions d'accompagnement technique et financier les plus adaptées sur plusieurs communes.

Des diagnostics et études de sécurisation des sites ont pu être co-financés par l'État (fonds Barnier ou fonds vert) sur les communes de Saint-Martin-Labouval, de Capdenac et de Martel. La commune de Rocamadour, faisant l'objet de travaux de sécurisation de falaises depuis 2006, a bénéficié des financements du fonds Barnier pour engager une quatrième et dernière campagne de travaux.

L'ensemble des financements de l'État alloués en 2025 représente environ 163 000 €.

FOCUS  
FONDS FRICHES



### CRÉATION DE 33 LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'ANCIENNE MAISON DIOCÉSAINÉ À MENDE (LOZÈRE)

L'opération, située en rive droite du Lot à proximité de la gare SNCF, permettra de créer trente-trois logements locatifs sociaux (PLAI, PLUS) destinés à des personnes en précarité ou disposant de faibles ressources.

Un espace collectif résidentiel sera également aménagé pour favoriser l'accompagnement social des locataires.

Le fonds vert intervient à hauteur de 707 946 €, soit 17% du coût total de l'opération. Il couvre ainsi le déficit de l'opération essentiellement lié au désamiantage et à des interventions de gros œuvre et de toiture.



# Une nouvelle unité de valorisation des déchets en Aveyron

La DREAL Occitanie a mis en œuvre, sous l'autorité de Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète de l'Aveyron, toutes les procédures d'autorisation liées au code de l'environnement de la nouvelle unité de tri et de valorisation des déchets ménagers, Kerea, qui a été inaugurée à Viviez le 28 août 2025.

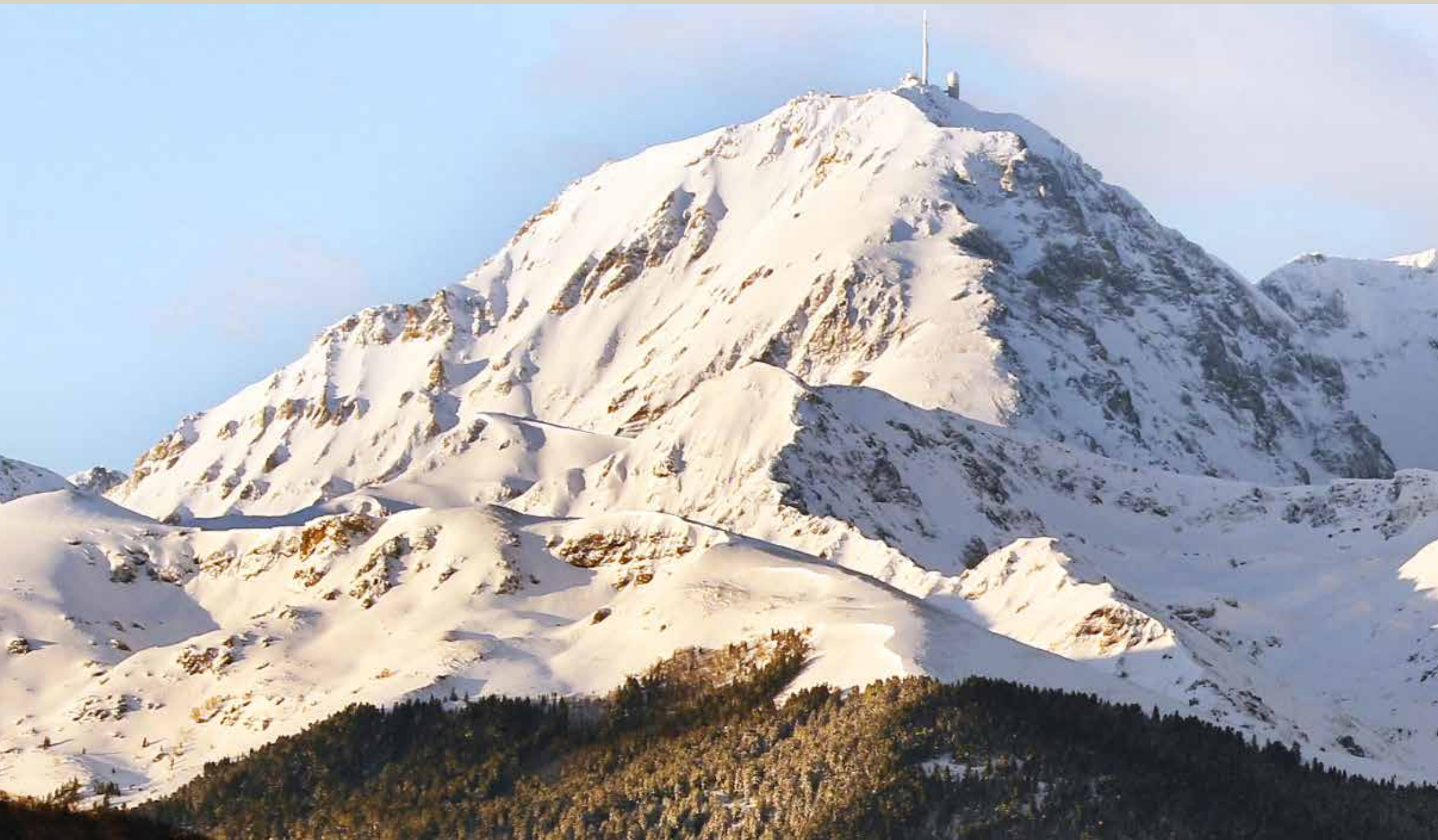
Avec la mise en service de cette usine, adossée à une nouvelle installation de stockage de déchets non dangereux Solena, et dans le cadre du déploiement du tri à la source des biodéchets

conduit par le Sydom Aveyron, le département de l'Aveyron se dote d'un outil structurant et performant au service de la réduction de l'enfouissement des ordures ménagères.

Ce dispositif permet une valorisation énergétique et organique des déchets, à travers la production de biogaz injecté dans le réseau de transport exploité par Terega, en produisant du combustible solide de récupération destiné à l'alimentation de réseaux de chaleur, et en produisant du compost conforme aux normes en vigueur.

D'une capacité de traitement de 90 000 tonnes par an pour un bassin de population de 275 000 habitants, l'usine et l'installation de stockage sont situées sur un ancien site industriel historique de Viviez.







LA DREAL OCCITANIE AU SERVICE DES TERRITOIRES

# LES PYRÉNÉES

Observatoire du Pic du Midi de Bigorre (Hautes-Pyrénées)

Sous l'autorité de Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne et des préfètes et des préfets de département, la DREAL Occitanie accompagne la valorisation des territoires des Pyrénées.

## Le massif du Canigou reconduit dans les Grands sites de France

Le Grand site de France «Massif et balcons du Canigó» a officiellement obtenu en 2025 le renouvellement de son label, pour la période 2025-2032. Cette reconnaissance, déjà attribuée en 2012 et reconduite en 2018, récompense l'engagement exemplaire du territoire dans la préservation

de ses paysages, la gestion durable de la fréquentation et la valorisation de son riche patrimoine naturel et culturel.

Le périmètre labellisé s'étend désormais sur soixante-et-une communes, couvrant 114 200 hectares, dont le massif emblématique culminant à 2 785 mètres, symbole fort de l'identité catalane. Porté par le syndicat mixte Canigó Grand site, réunissant les collectivités locales, le département des Pyrénées-Orientales et l'Office national des forêts, le projet s'appuie sur des actions concrètes autour de la protection des milieux, la structuration d'un tourisme responsable et la mise en valeur d'un accueil durable. Pierre REGNAULT de la MOTHE, préfet des Pyrénées-Orientales, coordonne l'appui des services de l'État au projet.

Durant cette nouvelle période de labellisation, les acteurs locaux entendent faire du Canigou un modèle de gestion harmonieuse des grands paysages et une destination nature exemplaire pour les habitants et les visiteurs.

FOCUS  
FONDS FRICHES



### CRÉATION DE TREIZE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS L'ANCIEN HÔTEL DU PARC À AX-LES-TERMES, EN ARIÈGE

L'opération, située en cœur de ville, permettra de créer treize logements locatifs sociaux destinés prioritairement à des personnes âgées, à proximité des commerces et des services. Le cœur d'îlot sera préservé et végétalisé.

Le fonds vert intervient à hauteur de 535 000 €, soit 22,5% du coût total de l'opération. Il couvre ainsi le déficit de l'opération essentiellement lié aux acquisitions foncières et à la réhabilitation du bâti.



## Labellisation du Grand site de France Montségur

Par décision ministérielle du 26 janvier 2026, Montségur a été labellisé Grand site de France. La région Occitanie compte ainsi huit sites labellisés Grand site de France sur un total de 25 sites labellisés, à ce jour, sur l'ensemble du territoire national.

Le site concerne six communes en Ariège: Bélesta, Bénaix, Fougax-et-Barrineuf, Montferrier, Montségur, Prades, et une dans l'Aude: Comus. Situé essentiellement en pays d'Olmes, le territoire est remarquable en raison de ses qualités paysagères, naturelles et culturelles. Soucieuse d'en conserver sa valeur patrimoniale, son attrait et sa cohérence paysagère, la commu-

nauté de communes du pays d'Olmes a, dès 2020, mis en œuvre un plan d'actions. Il vise, en tant que de besoin, à restaurer et protéger activement cette richesse environnementale et patrimoniale.

Au cours des huit prochaines années, diverses actions seront réalisées pour améliorer encore la qualité de la visite de ce Grand site de France: requalification et diminution de la capacité du stationnement en pied de pog de Montségur; accroissement de l'offre de navettes; construction d'une maison du Grand site à Montferrier.

Cette reconnaissance s'appuie sur une démarche partenariale au long cours qui a nécessité un engagement fort des élus du territoire: communauté de communes du Pays d'Olmes, conseil départemental de l'Ariège, de la Réserve naturelle régionale du massif de Saint-Barthélemy et des services de l'État — UDAP, DDT(M) et DREAL.

## Les aménagements de la RN 20

Les aménagements de la RN20 en Ariège, sous maîtrise d'ouvrage du préfet de région et de la DREAL Occitanie, bénéficient de plus de 23M€ d'investissements au titre du contrat de plan signé en avril 2025.

Ils ont franchi des étapes majeures en 2025:

■ L'autorisation environnementale de la déviation de Tarascon a été délivrée par le préfet de l'Ariège, le 18 juin 2025. Engagée dans une démarche de rapprochement et d'échanges avec les acteurs mobilisés sur l'environnement, la DGITM a organisé, le 28 novembre 2025, un webinaire à destination des unités de maîtrise d'ouvrage pour partager les expériences sur les autorisations environnementales des projets d'infrastructures routières. À cette occasion, le département maîtrise d'ouvrage ouest de la direction des Transports de la DREAL Occitanie est intervenu aux côtés de l'Autorité environnementale (AE/IGEDD) sur le dossier de Tarascon-sur-Ariège.

■ Les travaux de sécurisation d'Ussat et Ornolac-Ussat-les-Bains ont démarré le 16 juin 2025 et s'achèveront à l'automne 2026. Ils permettront d'améliorer la desserte des communes d'Ussat et d'Ornolac-Ussat-les-Bains par la création d'un giratoire sur la RN20, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, et la reconstruction du pont communal des Bains sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Conseil département de l'Ariège.



# Ouverture de l'enquête publique environnementale pour la déviation d'Adé

Inscrite au contrat de plan État-Région 2023-2027, l'opération de déviation d'Adé, dans les Hautes-Pyrénées, a fait l'objet d'une enquête publique environnementale à compter du 15 décembre 2025. Jusqu'au 30 janvier 2026, le public a été invité à donner son avis sur ce projet sous maîtrise d'ouvrage du préfet de région et de la DREAL, dans la perspective d'une délivrance de l'autorisation environnementale en 2026.

L'opération consiste en un tracé neuf de six kilomètres, à deux fois deux voies, incluant un viaduc de cent-dix mètres pour franchir le marais de Saux. Elle vise à répondre au besoin d'aménagement des territoires situés au sud de Tarbes et autour de Lourdes, de désenclavement du massif pyrénéen autour d'Argelès-Gazost, d'amélioration de la sécurité et des conditions de déplacements des usagers, ainsi que du cadre de vie et de la santé des habitants d'Adé.

Plus de 21000 véhicules par jour sont attendus à la mise en service.

## TROIS QUESTIONS À CHARLOTTE BASS



*Chargée d'environnement au sein de la division maîtrise d'ouvrage routière ouest de la direction des Transports de la DREAL, Charlotte Bass bénéficie du nouveau système de formation de technicien supérieur principal du développement durable ouvert aux candidats externes.*

### COMMENT PARTAGES-TU TON TEMPS ENTRE FORMATION ET MISE EN PRATIQUE AU SEIN DU SERVICE ?

La formation statutaire qui suit la réussite au concours est une formation en alternance, qui s'étend sur dix à quatorze semaines selon le cursus universitaire du lauréat. Je partage donc mon temps entre des périodes de formation de deux ou trois semaines en présentiel, au CVRH de Valenciennes, des sessions à distance et l'exercice de mes missions au sein de mon service d'affectation.



### QUEL EST L'AVANTAGE D'UN TEL SYSTÈME DE FORMATION AVEC MISE EN PLACE D'UN MENTORAT ?

Cela permet un véritable accompagnement collectif. Je peux ainsi m'appuyer sur plusieurs personnes, en formation comme au sein du service, ce qui facilite la prise de poste mais aussi l'intégration dans le collectif de travail.

### TU INTERVIENS SUR LE PROJET DE DÉVIATION D'ADÉ DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES. QUEL EST TON RÔLE ?

À ce stade de ma formation, ma récente arrivée sur le poste m'a permis de prendre la mesure du projet, et d'en distinguer les enjeux en termes d'impacts environnementaux à compenser. Une fois que l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale sera délivré, mon rôle sera de veiller au respect de l'arrêté vis-à-vis de ces mesures de compensation, en assurant le pilotage des prestataires en charge de la bonne mise en œuvre des mesures de compensation.

## Travaux de remise en état de la voie ferrée de Lannemezan - Labarthe

Des travaux de renouvellement de composants de la voie — rails, traverses et ballast — et de régénération des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques ont été effectués par SNCF Réseau, entre Lannemezan et Labarthe. Cette ligne ferroviaire, située dans les Hautes-Pyrénées, génère un trafic de 650 wagons de marchandises par an. Cette opération visait à pérenniser les circulations sur la ligne pour un montant d'investissement de 7 M€ dont 59% apportés par l'État.

Le chantier s'est déroulé sur le second semestre de l'année 2025. Il a mobilisé soixante agents — SNCF Réseau et entreprises partenaires — chaque jour, et a permis de renouveler 5 500 traverses, 9 000 tonnes et 6 000 mètres de rails, dont une partie est issue de l'économie circulaire.



# Une convention pour améliorer le contrôle des transports terrestres dans les Hautes-Pyrénées

Le 15 octobre 2025, une convention relative au traitement des infractions relevées en matière de transport routier a été signée entre la Cour d'appel de Pau, la DREAL Occitanie et la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Cette convention vise à harmoniser les montants de consignation, mais aussi les procédures d'échange et d'information (demandes d'avis, réquisitions, transmissions de

procès-verbaux), à l'instar de ce qui est déjà très largement pratiqué en Occitanie.

La Cour d'appel de Pau étant compétente pour cinq tribunaux judiciaires, dont celui de Tarbes, les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine ont souhaité naturellement associer la DREAL Occitanie à la démarche.

Cette convention présente de nombreux avantages pour l'action de contrôle : l'utilisation mas-

sive du système des ordonnances pénales au lieu d'audiences publiques, la mise à disposition de barèmes de montants de contraventions et de délits afin de s'assurer de l'équité de traitement des entreprises verbalisées, et la mise en place d'un système d'échange entre le parquet et les contrôleurs pour mieux garantir que des suites judiciaires soient données aux procédures rédigées et transmises par les contrôleurs.

## TROIS QUESTIONS À SOPHIE PÉRALIS

*Chargée du contrôle des transports terrestres (CTT) sur le pôle de Tarbes*



### QUELLES ONT ÉTÉ TES MOTIVATIONS POUR DEVENIR CTT ?

À la suite de ma réussite au concours de secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) général, je cherchais un poste avec plus de responsabilités et qui me permettrait de me sentir utile dans mes missions. Ayant découvert le métier de contrôleur en côtoyant des collègues, j'ai saisi l'opportunité de changer de filière pour intégrer les secrétaires

d'administration, spécialité contrôle des transports terrestres (SA CTT) en 2022.

### TU ES CTT DEPUIS UN PEU PLUS DE TROIS ANS. QUELLES SONT TES IMPRESSIONS, QUEL BILAN PEUX-TU FAIRE DE CES PREMIÈRES ANNÉES ?

Le métier de CTT nécessite une connaissance large de nombreuses réglementations spécifiques — marchandises, voyageurs, animaux vivants, matières dangereuses. Il faut du temps pour les acquérir malgré la formation dispensée. J'apprécie la mixité entre les missions terrain et bureau, mais également la diversité des interlocuteurs (salariés, forces de l'ordre, chefs d'entreprises, collègues de différentes administrations). C'est enrichissant d'échanger avec des professionnels de différentes nationalités et de travail-

ler tant sur le volet de la protection des conditions d'emploi des salariés, que pour la sécurité routière ou encore la concurrence déloyale.

### AS-TU LE SOUVENIR D'UNE SITUATION PARTICULIÈREMENT TENDUE, COMPLEXE OU INÉDITE AU MOMENT D'UN CONTRÔLE ?

Chaque contrôle est unique, mais certains sont plus marquants que d'autres pour diverses raisons. Récemment, j'ai contrôlé un véhicule réalisant un transport exceptionnel et présentant de très nombreuses infractions sur de nombreuses réglementations — état du véhicule, absence d'autorisation, usage de faux documents, non-inscription au registre des transporteurs et du commerce. C'est un cas d'école que l'on ne croise heureusement pas tous les jours!

## Assises de la prévention des dommages aux réseaux à Foix

Les Assises de la prévention des dommages aux réseaux ont réuni 80 personnes à Foix, le 8 décembre 2025. Sous l'égide d'Hervé BRABANT, préfet de l'Ariège, le service chargé des canalisations de la DREAL Occitanie a contribué à diffuser une culture partagée de prévention aux côtés du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), du Conseil départemental et des gestionnaires de réseaux. L'évènement a permis de rappeler aux maîtres d'ouvrage les exigences réglementaires et les bonnes pratiques indispensables à une planification rigoureuse, puis a informé les exécutants sur les conditions d'interventions sécurisées. Cette journée a permis d'améliorer la compréhension collective des enjeux et de mobiliser les acteurs pour réduire les dommages aux réseaux, qui menacent à la fois la sécurité publique et la continuité de services essentiels (gaz, électricité, eau, télécommunication). Bien que la réforme anti-endommagement mise en œuvre depuis 2012 ait permis une nette diminution des dommages (réduction de 50% des endommagements sur le réseau de distribution de gaz), la direction des Risques industriels de la DREAL reste engagée dans les actions de prévention et de contrôle de la bonne application de cette réglementation sur les chantiers de la région Occitanie.



## Un observatoire de la qualité de l'air et une commission de suivi de site sur la zone industrielle de Peyrehitte

La zone industrielle de Peyrehitte, située sur la commune de Lannemezan dans les Hautes-Pyrénées, accueille de multiples acteurs industriels dont des sites industriels majeurs (Knauf, laine de verre, site IED; Arkema, produits chimiques, site Seveso et IED), et des sites en construction de production et de valorisation énergétique de combustibles solides de récupération (CSR). Arkema substituera une partie de sa consommation de gaz par la combustion des CSR pour la production de vapeur.

Suite aux questionnements de riverains sur les impacts de ces activités industrielles, Atmo a mis en place pour trois ans un observatoire de la qualité de l'air, financé par les industriels concernés et la commune de Lannemezan. Une commission de suivi de site pour ces exploitants a été créée par arrêté préfectoral du 4 juillet 2025 et s'est réunie pour la première fois le 24 septembre 2025. Son rôle est d'informer et de communiquer, sous l'égide de Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées, sur les enjeux globaux de l'activité industrielle, dont la question de la qualité de l'air.

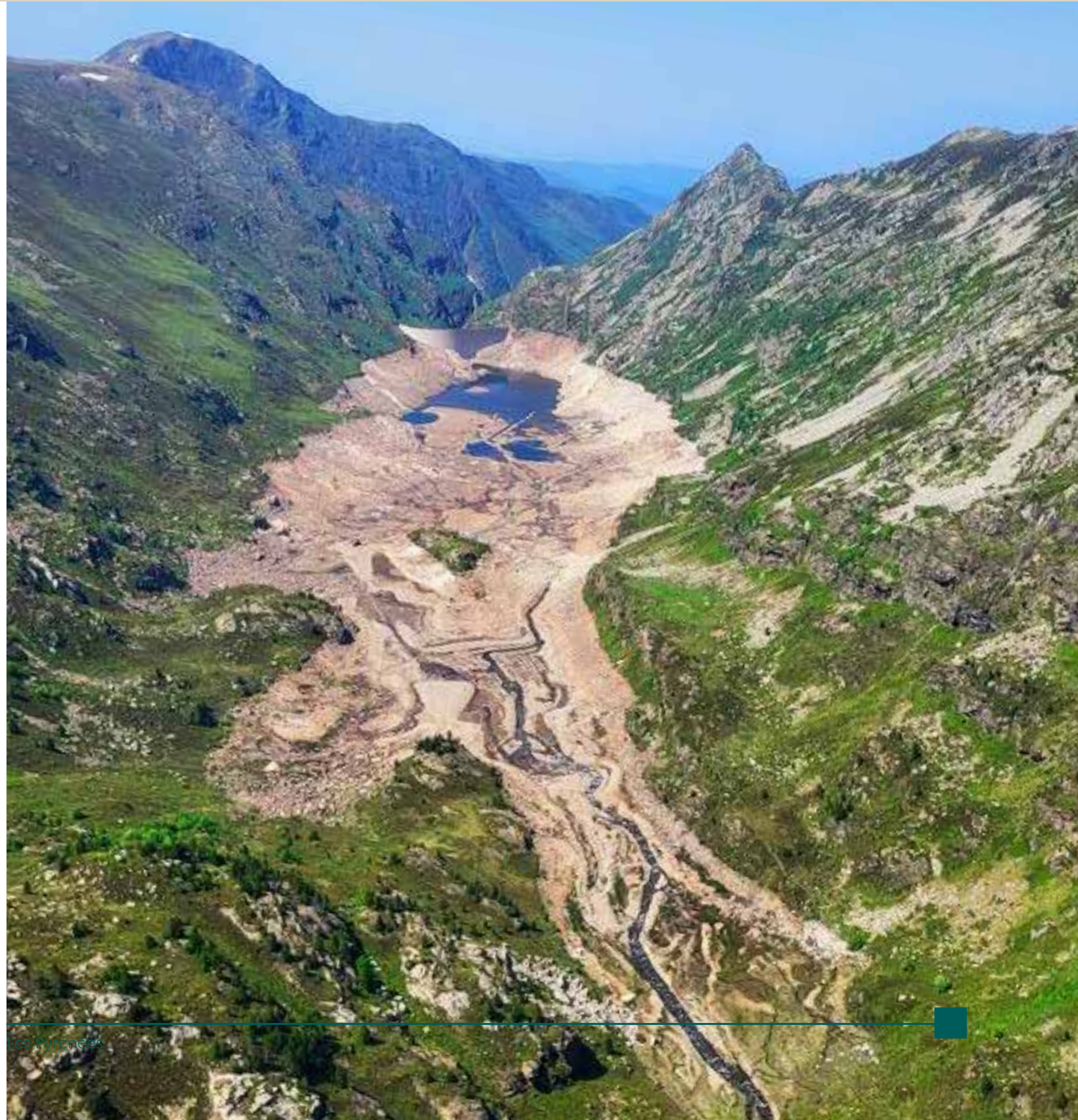
# Gestion du risque de chute de blocs sur le barrage de Gnioure, en Ariège

Le barrage de Gnioure est situé en haute Ariège, dans la vallée du Siguer, affluent du Vicdessos. Cet ouvrage en béton haut de 68 m, construit entre 1939 et 1950, stocke 28 Mm<sup>3</sup> d'eau. Il est exploité par EDF pour un usage hydroélectrique dans le cadre de la concession de Pradières et participe au soutien d'étiage de la Garonne.

L'ouvrage a été exposé, en 2020 et 2023, à des chutes de blocs rocheux provenant de la falaise en rive gauche à l'aplomb du barrage. Des blocs allant de 10 m<sup>3</sup> à plus de 100 m<sup>3</sup> sont encore susceptibles d'impacter l'ouvrage.

En tant que service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et chargée du suivi des concessions hydroélectriques pour le compte du préfet, la DREAL assure le suivi des actions mises en œuvre par le concessionnaire et le gestionnaire.

En mars 2025, une vidange de la retenue d'eau a été menée, afin de poser un batardeau au droit de la vanne de fond. En complément, des travaux de purge des blocs rocheux instables par micro-minage, portés par EDF, ont démarré à l'été 2025. Ces campagnes vont être poursuivies afin de supprimer la totalité de la masse rocheuse instable.



## La commission mixte franco-espagnole du Lanoux réunie à Toulouse

EDF est concessionnaire de l'État sur l'aménagement hydroélectrique de l'Hospitalet-Merens, constitué d'une haute chute et de deux basses chutes convergeant à l'usine de l'Hospitalet, située dans la vallée du Puymorens, en Ariège. Réservoir principal de la haute chute d'une capacité de 67,9Mm<sup>3</sup> à retenue normale, la retenue



du Lanoux se situe à 2213m d'altitude dans le département des Pyrénées-Orientales, sur le bassin versant de l'Ebre. Les eaux détournées vers la chute de l'Hospitalet en France sont prélevées sur les débits du Carol s'écoulant vers l'Espagne (affluent du Sègre et sous-affluent de l'Ebre).

Un accord entre la France et l'Espagne prévoit qu'EDF assure la restitution d'un volume équivalent aux apports naturels détournés du bassin versant du Carol. La restitution à cette rivière s'effectue par une galerie d'environ cinq kilomètres, dite Galerie Ariège Carol, à partir d'une prise d'eau sur la rivière Ariège. Ces eaux sont restituées au Carol en aval du village de Porté, avant la frontière.

La commission mixte franco-espagnole se réunit chaque année pour vérifier le respect de cet accord. La commission 2025 s'est tenue à Toulouse le 28 octobre, après une visite de site le 27 août. L'ordre du jour fixé concernait l'exercice de restitution en cours des volumes dus à l'Espagne ainsi que la révision des modalités et période de restitution des eaux à partir de 2026 face au changement climatique et son incidence sur la fonte nivale et les écoulements naturels.

Miriam PARDOS DUQUE, commissaire des eaux de la confédération hydrographique de l'Ebre, assurait la fonction de présidente de la délégation espagnole. Sophie MOAL-MAKAME, conseillère diplomatique, a pris cette année la fonction de présidente de la délégation française en représentation du préfet de région Occitanie.

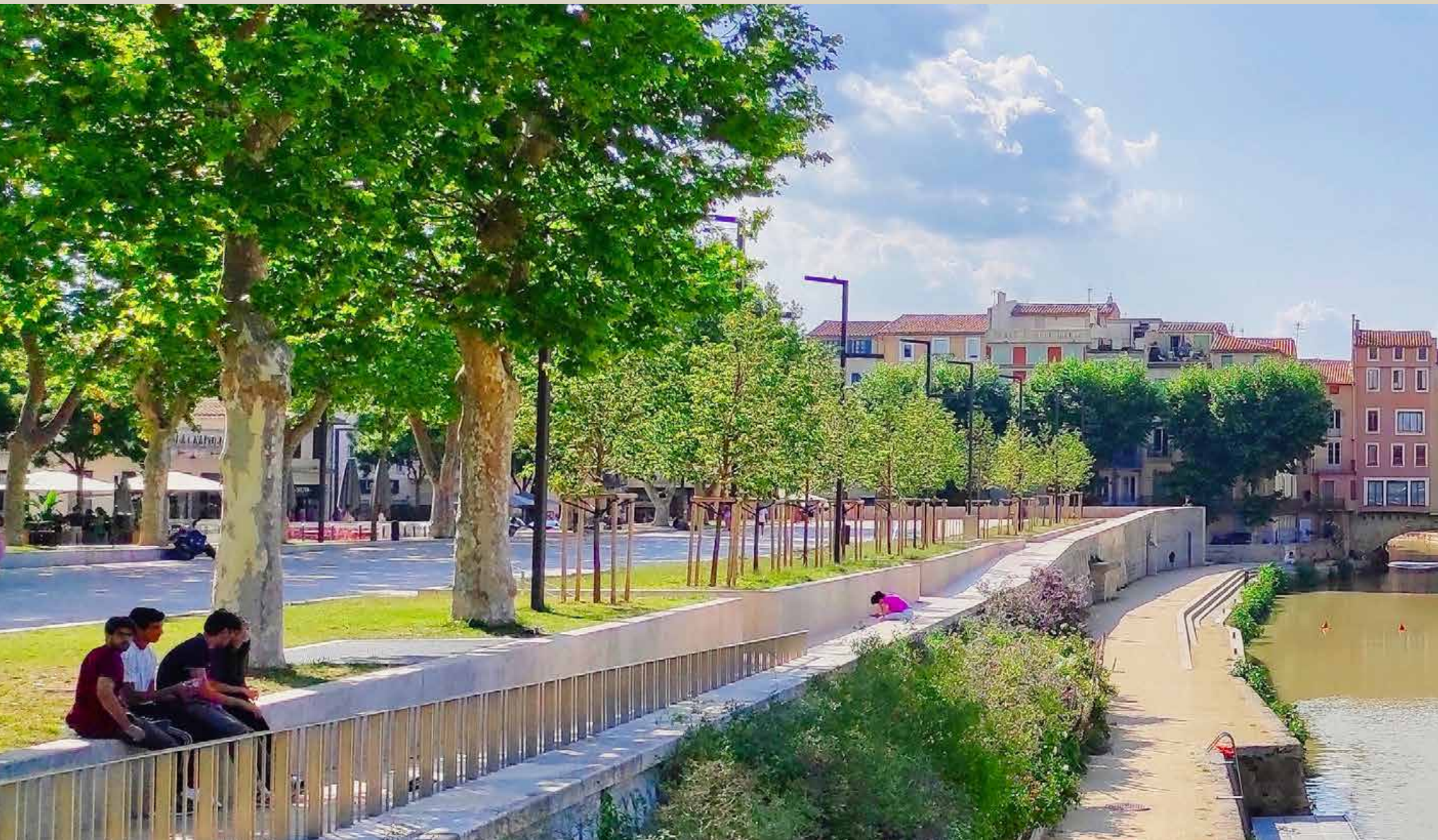
## La création de la Réserve naturelle nationale souterraine de l'Ariège

La DREAL Occitanie a accompagné, via le Fonds Vert et l'expertise de ses agentes et de ses agents, la création de la première réserve naturelle nationale souterraine de France, en Ariège.

Ancré dans la richesse remarquable du patrimoine souterrain de l'Ariège, ce projet repose sur vingt-neuf sites, dont neuf d'entre eux bénéficient d'un statut d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) et quatorze font partie du réseau Natura 2000.

Porté par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, l'objectif est de renforcer la connaissance des milieux souterrains et de faire connaître un patrimoine exceptionnel de l'Ariège, tout en structurant une gouvernance opérationnelle pour la bonne gestion de ces milieux.

Avec le  
**FONDS VERT**  
ON ACCÉLÈRE





# LES OUTILS AU SERVICE DES TERRITOIRES

Narbonne (Aude)

## Le CODER-T d'Occitanie

Le CODER-T d'Occitanie, co-animée par la DRAAF et la DREAL, rassemble l'ensemble des équipes de direction des treize DDT(M) de la région. C'est un espace de partage et de construction d'orientations collégiales sur les chantiers prioritaires, au service des préfètes et des préfets, au bénéfice des territoires.

En 2025, le CODER-T d'Occitanie s'est réuni à cinq reprises. Le séminaire de juillet était consacré au déploiement du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) dans les départements.

Bienvenue aux nouvelles et nouveaux arrivants au sein du CODER-T en 2025: Stéphane DEFOS, directeur régional adjoint à la DRAAF, Karine BONACINA, directrice adjointe de la DDT du Gers, Marc OURNAC, directeur adjoint de la DDT de l'Hérault, Florian PISKOSZ ROYER, directeur adjoint de la DDT de Lozère, François DUQUESNE, directeur et Mélanie TAUBER, directrice adjointe de la DDT de Tarn-et-Garonne.



## Les conférences Connaissance de l'Occitanie

La DREAL propose depuis 2021, en partenariat avec le CVRH de Toulouse, un cycle de visioconférences à destination des personnels des DDT(M), de la DIRSO et de la DREAL Occitanie.

Deux conférences ont été organisées en 2025: le 7 avril, sur l'adaptation au changement climatique en Occitanie et le 13 octobre, sur les sols en Occitanie. Une bonne connaissance des territoires permet de mieux agir au quotidien, au plus près des enjeux et des besoins.

## L'action de la Mission de Liaison, d'Interface et de Performance - MiLIP

La Mission de liaison, d'interface et de performance a pour objectif d'accompagner les services prescripteurs par :

- l'appropriation des outils de la sphère Chorus: Chorus formulaires et Chorus cœur ;

- la connaissance des dispositifs réglementaires, liés à la responsabilité des gestionnaires publics ;
- la participation aux clubs comptables des unités opérationnelles.

Ces démarches, établies selon les besoins de la structure, ont été déployées au cours de l'année 2025 pour les DDTM de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales ainsi que pour les DDT du Lot, de la Lozère et du Tarn.

Ces dispositifs d'accompagnement sont concertés avec le Centre de gestion financière du ministère des finances.

Dans le même cadre, la MiLIP anime un réseau des DDT(M) sur le contrôle interne financier.



## Renforcement de l'expertise juridique en urbanisme

Afin de professionnaliser les agentes et agents des DDT(M) dans le domaine de la planification de l'urbanisme et de l'aménagement, le département Urbanisme et territoires de la direction de l'aménagement a fait intervenir Jean-Philippe STREBLER, urbaniste et juriste spécialisé en urbanisme, environnement et droit administratif, les 6 et 7 novembre, à Toulouse et à Nîmes.

Cet accompagnement comprend l'animation de journées d'informations juridiques pour analyser l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle, et un quota de réponses écrites argumentées à des questions posées tout au long de l'année.

Ces deux types d'intervention, unanimement appréciées par les services planification des DDT(M), leur permettent d'exercer plus sereinement leurs missions de personne publique associée et de contrôle de légalité en ce qui concerne les procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme menées par les collectivités territoriales.

Un partenariat qui illustre l'engagement de la DREAL pour accompagner les DDT(M) avec des outils concrets, sur-mesure et une expertise de haut niveau.

## Le Réso-Planification engagé sur la sobriété foncière

La sobriété foncière, au cœur des politiques publiques, vise le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. La DREAL déploie cette politique publique au travers de trois missions: la représentation de l'État dans l'évolution du SRADDET; la programmation de la mesure recyclage foncier du fonds vert; et l'animation d'un réseau planification-aménagement des DDT(M) d'Occitanie.

En 2025, le réseau planification-aménagement DREAL-DDT(M) a exploré les enjeux de sobriété foncière pour les zones

d'activités économiques (ZAE). Un cycle de quatre webinaires a été organisé pour:

- informer sur le marché foncier et les enjeux de sobriété en ZAE;
- présenter les outils, les partenaires et les retours d'expériences — études, planification, opérations exemplaires;
- favoriser les échanges entre acteurs.

**RésO**  
planification  
aménagement

## Un accompagnement «clé en main» sur la qualité de la construction et la rénovation

La DREAL appuie les DDT(M) dans l'organisation de réunions départementales sur les sujets de la qualité de la construction, en s'adaptant à leurs besoins et en proposant des réunions «clé en main»:

- En Ariège, dans le cadre du Plan régional Santé Environnement 4 (PRSE4), des réunions sur la qualité de l'air intérieur ont été organisées, à destination des gestionnaires d'ERP publics et privés accueillant des enfants. Soixante-quatre élus ou techniciens se sont mobilisés sur les cent-trente communes concernées par cette réglementation, soit presque 50% du territoire ariégeois.
- Une réunion de lancement de l'animation départementale «Qualité de la construction» dans les Pyrénées-Orientales a réuni une soixantaine de participants.
- Une réunion sur la RE2020 et les matériaux biosourcés a été organisée dans les Hautes-Pyrénées.
- Des réunions «clé en main» sur la prévention du risque lié à l'amiante se sont tenues sur l'ensemble de la région.



## Les acteurs de l'État pour le paysage

La réunion 2025 des acteurs de l'État pour la politique du paysage en Occitanie a rassemblé les paysagistes et architectes conseils de l'État, les correspondants paysage des DDT(M), les UDAP et les inspecteurs des sites de la DREAL.

Cette édition a permis un partage d'actualités avec un focus sur le projet de décret sur la déconcentration d'une partie des autorisations spéciales de travaux.

Trois DDT(M) (Haute-Garonne, Hérault, Lot) ont illustré les sujets liés à la forêt.

- Refonte des arrêtés préfectoraux des obligations légales de débroussaillage (OLD) et le croisement avec les enjeux de protection du patrimoine naturel, pour concilier intégration paysagère et OLD.

- Procédure de protection des alignements d'arbres avec présentation d'un bilan des pratiques d'instruction et d'une grille d'analyse pour l'enjeu de compensation.

Alain FREYTET, lauréat du Grand Prix National du Paysage, est intervenu sur «L'arbre et la haie au service des projets». L'association Arbres et Paysages tarnais a présenté l'outil Cart'oc dédié à l'aide à la plantation d'arbres.

## Préparation à la gestion de crise sur le littoral

Dans le cadre de ses missions relatives à la prévision des crues et à la connaissance des phénomènes littoraux, la DREAL Occitanie a organisé deux ateliers de mise en situation pour les DDT(M), actrices de la préparation et de la gestion de crise auprès des préfets de département. Organisées les 2 décembre à Carcassonne et 18 décembre à Montpellier, ces séances de travail ont permis de présenter les outils disponibles pour anticiper les phénomènes météorologiques et les épisodes de submersion marine sur le littoral, ainsi que leurs possibles conséquences (bulletins vigilance vague submersion de Météo-France, réseau tempêtes de suivi des événements passés en Occitanie géré par la DREAL Occitanie et le BRGM).

Les participants ont pu mettre en pratique leurs connaissances sur un événement fictif dans le département de l'Hérault pour être prêts le jour J! Des améliorations de l'ergonomie des outils informatiques ont également été identifiées.

Cette action s'inscrivait plus largement dans le rôle d'animation régionale de la DREAL Occitanie auprès des services départementaux de l'État.

## Le réseau «vélo et marche» à Montpellier

La DREAL Occitanie a accueilli la mission «vélo et marche» et les référentes et référents des DREAL à Montpellier, le 20 mars 2025.

La matinée a été consacrée à la visite de l'anneau vélo, infrastructure destinée à connecter l'ensemble du réseau express vélo de la métropole et à offrir un contournement de l'Ecusson, centre historique de la ville. Accompagné par le Cerema et le responsable de la mission vélo de la métropole, les aménagements ont été présentés et pratiqués par les correspondants du réseau métier.

L'après-midi a permis de faire le point sur l'ouverture du fonds vert aux aménagements cyclables, sur les prestations du Cerema ainsi que sur le contrôle qualité des projets des lauréats des territoires cyclables.



# Rencontre des acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Le 17 juin à Lézignan-Corbières, les acteurs régionaux de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) se sont rassemblés afin de relancer la dynamique de concertation de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dynamique stratégique pour le développement de la transition écologique dans nos territoires.

Quatre-vingts personnes, représentants associatifs et acteurs institutionnels (Rectorats, Ademe, ARS Occitanie, agence de l'eau Adour-Garonne, OFB) ont participé à cette journée de travail co-organisée par la DREAL, la région Occitanie et le Graine (réseau d'EEDD régional), rappelant l'importance du

partenariat entre pouvoir public et associations. L'EEDD est un maillon indispensable à l'accompagnement des politiques publiques, démarches, plans et schémas régionaux en faveur de la transition écologique. Elle donne des clés pour comprendre, agir et permettre la mise en mouvement des citoyens et des parties prenantes en faveur de la transition.

## Les troisièmes Locales du réseau TOTEn et Les GÉNÉRATEURS Occitanie

Les troisièmes Locales du réseau TOTEn et Les GÉNÉRATEURS, ont été organisées le 9 octobre au lycée agricole Fonlabour d'Albi.

- TOTEn, Territoires d'Occitanie pour la Transition énergétique, est le réseau des collectivités d'Occitanie engagées en faveur de la transition écologique. Initié par la DREAL, la région, et l'Ademe Occitanie, il propose un espace d'échange et d'information pour animer cette transition, et favoriser les retours d'expériences entre collectivités.
- «Les GÉNÉRATEURS Occitanie» est un réseau de conseillers de proximité qui accompagne

l'émergence des projets solaires photovoltaïques et éoliens, à l'échelle communale et intercommunale.

Ces locales ont rassemblé, en présentiel et en distanciel, cent-vingt participants — chargés de mission et directeurs de collectivités territoriales ainsi que des représentants des DDT(M).

Les vidéos et supports sont disponibles sur le site web TOTEn



# La DREAL accompagne les plans climat

La DREAL Occitanie accompagne les collectivités et les DDT(M) dans l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Une quarantaine de démarches doit être mise à jour, un travail stratégique et systémique. La DREAL a piloté le montage d'un parcours de formation en étroite collaboration avec l'Ademe, la Région Occitanie, l'Arec, le CNFPT et le CVRH, en trois modules :

- comprendre le PCAET ;
- outils et méthodes ;
- mobiliser et faire vivre le PCAET.

Les premières journées ont eu lieu en novembre sur Toulouse et Montpellier. Au menu :



- un rappel des bases réglementaires avec une intervention de la DGEC ;
- le point de vue des élus avec les témoignages du président de la communauté de communes du Frontonnais et de la vice-présidente Transition écologique de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup ;
- un cas pratique orchestré par les agences d'urbanisme et l'Arec, sur l'articulation du PCAET avec les plans et programmes.

Plus d'une trentaine de chargés de mission des collectivités et des DDT(M) ont bénéficié de ces premières sessions, riches en apports et en échanges.

## Les rendez-vous de la performance environnementale des logements

En 2025, les deuxièmes rendez-vous de la performance environnementale des logements d'Occitanie étaient consacrés au thème « Mieux rénover pour mieux se loger ! ». Ils ont réuni près de 80 participantes et participants, le 1<sup>er</sup> avril à Montpellier et le 10 avril à Toulouse.

Ces rendez-vous, co-organisés par le département Bâtiment Construction et le département Habitat Logement de la DREAL Occitanie, ont

pour ambition de réunir entreprises, architectes, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage publics ou privés, bailleurs sociaux et élus, afin d'échanger sur les questions liées à l'amélioration de la performance environnementale des logements sous le double angle de la qualité et du financement.

Les rendez-vous de la performance environnementale



## Formation aux matériaux biosourcés

Du 14 au 16 octobre 2025, le département Bâtiment Construction de la DREAL Occitanie a accompagné vingt professionnels venus d'horizons différents — DRAAF, DRAC, Secrétariat général du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, DDT(M), collectivités, CAUE, bailleurs sociaux — autour d'un même objectif: comprendre et acquérir des connaissances sur les matériaux bio et géosourcés.

Animée par la DREAL, la DRAAF, les collectivités forestières d'Occitanie, Envirobat Occitanie, Bois des territoires du Massif central et une architecte, cette formation a permis aux stagiaires de découvrir la richesse des filières locales: la paille, le chanvre, le riz, la terre crue, le bois.

Cette formation a pour objectif d'aider les participants dans leur démarche de sensibilisation et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour leurs projets de construction ou de réhabilitation de bâtiments avec des matériaux biosourcés. Près de 80 stagiaires de tous horizons (DDT(M), collectivités, bailleurs sociaux, conseillers de la rénovation) ont découvert les caractéristiques des matériaux biosourcés ainsi que les principales filières régionales (paille, riz, terre crue, bois, chanvre).

Dans le cadre du jeu «Défi de la construction», les stagiaires ont dû imaginer un bâtiment, faire des choix, argumenter, et surtout mesurer en temps réel l'impact de leurs décisions sur les émissions de gaz à effet de serre, sur la biodiversité et l'eau.

Ces nouveaux ambassadeurs biosourcés sont prêts à diffuser cette culture et à transformer leurs pratiques, convaincus de l'intérêt des matériaux naturels dans la transition écologique.



## Colloque Bâtiment-santé et rénovation du 2 octobre

Dans le cadre du Plan régional Santé Environnement 4 (PRSE4), le département Bâtiment Construction de la DREAL Occitanie a organisé, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de Toulouse, un colloque Bâtiment-Santé et rénovation qui a réuni cent-soixante-dix participants: professionnels de la construction (architectes, bureaux d'études), techniciens de collectivités locales, maîtres d'ouvrage.

Les interventions ont porté sur les incidences potentielles des rénovations sur la santé du bâtiment, la santé des occupants et la santé des travailleurs sur les chantiers, les précautions à prendre pour ne pas les altérer et les bons gestes à mettre en œuvre.

Retrouvez les supports des interventions:



## L'eau dans tous ses états et à tous les étages

Le département Bâtiment Construction de la DREAL Occitanie a organisé, le 6 novembre, la 17<sup>e</sup> Journée de la qualité de la construction, dans les locaux du CNFPT de Toulouse. Plus d'une centaine de professionnels de la construction étaient présents pour cette journée consacrée à « l'Eau dans tous ses états, et à tous les étages du bâti ».

Le changement climatique a d'ores et déjà des conséquences sur les risques liés à l'eau dans les bâtiments avec la violence des intempéries et les sécheresses. Les sinistres provoqués peuvent être des glissements de terrain, des fissures, des pourrissements. Des solutions pour prévenir ces sinistres et y remédier existent, ainsi que des innovations qui nous incitent à modifier nos comportements vers plus de sobriété, dans un contexte de diminution de la ressource en eau potable.

Pour en savoir plus :



## La surveillance biologique des eaux du bassin Adour-Garonne

Depuis 2012, l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), les directions régionales de l'Office français de la Biodiversité du bassin Adour-Garonne (OFB), et la délégation de bassin de la DREAL Occitanie ont instauré un partenariat pour organiser et suivre la mise en œuvre du programme de surveillance de la qualité biologique des eaux de surface continentales du bassin Adour-Garonne. Ce partenariat est le seul de cette envergure au niveau national.

Il se traduit par une note d'organisation pour la mise en œuvre du programme de surveillance de la qualité biologique des eaux de surface — masses d'eaux superficielles — du bassin Adour-Garonne — cours d'eau et plan d'eau.

Cette note expose le contexte et les enjeux du partenariat tout en précisant les domaines d'interventions concernés en lien avec le Schéma national des données sur l'eau. Cette organisation permet une harmonisation des échanges et une cohérence entre les intervenants.

La surveillance de la qualité biologique est au cœur de l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau de surface continentale inscrite dans la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE). Les données acquises dans le cadre du programme de surveillance contribuent à mesurer l'état écologique des masses d'eau de surface.



Pêche électrique réalisée par l'OFB sur le Gers, en Haute-Garonne.

## L'État poursuit son soutien financier aux programmes d'actions de prévention des inondations

Les PAPI, outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation dans les territoires. Le succès du dispositif est toujours croissant en Occitanie, région couverte par près de 35 démarches de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Pour le compte des préfètes et des préfets de département, la DREAL a instruit cette année plusieurs dossiers dont ceux de l'agglomération toulousaine, en Haute-Garonne, du Val d'Ariège, en Ariège et du bassin versant de l'Adour amont dans les Hautes-Pyrénées. Ces programmes sont financés à près de 50% par l'État au titre du budget de la prévention des risques naturels (fonds Barnier).

En 2025, 48 M€ ont été consacrés à la prévention des risques en Occitanie, majoritairement au bénéfice des collectivités porteuses de PAPI et maîtres d'ouvrage associés.

## Les commissaires enquêteurs formés à la loi industrie verte, dans l'Aude

Le 26 novembre, l'UID Aude Pyrénées-Orientales a animé une réunion d'échange avec une cinquantaine de commissaires enquêteurs du département de l'Aude. La matinée a été ouverte par une présentation de l'histoire des ICPE, depuis le décret impérial du 15 octobre 1810 jusqu'à la loi du 19 juillet 1976 et la loi sur l'industrie verte du 23 octobre 2023. Une philosophie qui n'a pas changé en 200 ans: garantir un droit à exploiter sans polluer, dans une approche de proportionnalité.

Après avoir présenté les particularités du département de l'Aude (sept sites Seveso seuil haut, avec une présence importante de l'agro-industrie et de parcs éoliens) l'UID a présenté les dernières évolutions réglementaires de la loi industrie verte qui vient modifier profondément l'enquête publique. Celle-ci est remplacée par une consultation parallélisée qui dure trois mois, pendant lesquels le dossier du porteur de projet peut être amélioré; elle débute et se termine par une réunion publique ce qui permet de renforcer l'expression du public pendant cette étape cruciale.

Les commissaires enquêteurs ont un rôle déterminant dans le bon déroulement d'un projet et ils ont besoin de comprendre au mieux les procédures et leur rôle afin d'informer au mieux le public. Leur synthèse vient éclairer la décision des préfètes et des préfets.



Exemples d'installations classées: de gauche à droite; usine, centre de déchets, carrière, cave viticole, station service, par éolien.

# Atlas de l'Occitanie

## MILLÉSIME 2025

L'atlas de l'Occitanie est disponible dans sa version 2025. Les cartes illustrent les principales politiques publiques portées par le pôle ministériel Aménagement du territoire / Transition écologique.

L'atlas se décline en deux formats :

1. La version « L'essentiel », synthétique, regroupe trente-quatre cartes réparties en neuf thématiques clés.
2. La version « Intégrale », disponible en ligne sur notre site internet, permet d'explorer en détail toutes les cartes et thématiques.



Découvrez-le ici :



# Des publications pour mieux comprendre les mobilités en Occitanie

La direction des transports de la DREAL publie des rapports et données relatives aux transports et mobilités en Occitanie afin de mieux appréhender les enjeux du secteur, dans une région en forte croissance démographique.

■ Les chiffres clés 2024 des transports. Nombre de kilomètres de routes, de voies ferrées et de pistes cyclables, volume de marchandises transportées par route, par avion ou encore par bateau, fréquentation des gares et aéroports, autant de chiffres clés qui donnent une vision complète et pertinente des pratiques de mobilités en Occitanie et permettent d'observer et d'interroger leur évolution ces dernières années.



Les Chiffres-clés du transport sur le site internet de la DREAL Occitanie.



■ Le rapport de l'Observatoire franco-espagnol des trafics à travers les Pyrénées. L'observatoire a publié deux nouveaux documents en 2025, sous la coordination de la DREAL Occitanie, accompagnée techniquement par le Cerema, et le ministère des Transports et de la Mobilité durable espagnol :

- le onzième rapport de synthèse des trafics de voyageurs et de marchandises entre la péninsule ibérique, la France et le reste de l'Europe porte sur les données de 2021 et 2022. Elles permettent de caractériser et de mesurer l'évolution de la mobilité des personnes et du transport de marchandises suite à l'impact de la pandémie COVID-19 et aux restrictions d'activité et de trafic;



Le rapport de l'Observatoire des trafics à travers les Pyrénées sur le site internet de la DREAL Occitanie.



— « Les chiffres clés », édition 2024, qui recense en deux pages une sélection d'indicateurs du rapport et comporte une analyse complémentaire des données du trafic routier en 2024.

- Le bilan 2024 de la sécurité routière. L'observatoire régional de la sécurité routière a publié en 2025 son bilan 2024 qui participe à la compréhension de l'accidentologie de la région et aux messages de sécurité qu'il convient de transmettre régulièrement aux usagers. Cette publication s'inscrit dans le cadre de la mission de production et de diffusion de l'information de l'observatoire vis-à-vis du public, des décideurs et acteurs locaux.

## Les chiffres clés du logement

La plateforme [PICTOstat](#) donne accès à de nombreux indicateurs relatifs au logement et à l'habitat que l'on peut facilement cartographier et télécharger.

Ces indicateurs sont disponibles dans un rapport territorial: chiffres clés du logement que vous pouvez éditer sur tout zonage infra-régional: communes, EPCI, bassins de vie, territoires de SCOT, départements.

Consultez les chiffres clés du logement:



## Fréquentation des plateformes PictOccitanie et PictoStat

La DREAL Occitanie valorise un riche patrimoine de données publiques à travers ses plateformes [PictOccitanie](#) et [PICTOstat](#), dédiées respectivement aux données géographiques et statistiques.

Ces outils donnent accès à des milliers de jeux de données, issus de la DREAL et de ses partenaires institutionnels tels que les DDT(M), la DRAAF ou l'ARS.



Consultables librement, téléchargeables et visualisables grâce à des modules de cartographie dynamique, ces ressources constituent un appui précieux pour l'analyse et la connaissance des territoires.



En 2025, plus de 325 000 visiteurs ont utilisé ces services, via les portails d'information, les visualisations interactives ou l'accès direct aux données et à leurs services.

Pour accompagner les usagers, deux nouveaux tutoriels PictOccitanie dédiés aux données et à la recherche dans le catalogue sont désormais disponibles.

C'est par ici:



## Guide sur les travaux ou aménagements en site classé

En avril 2025, la DREAL Occitanie a publié la troisième édition du guide « Travaux en Site classé – Autorisation spéciale de travaux (AST) ».

Cette mise à jour vise à faciliter la compréhension et l'application de la réglementation pour les porteurs de projets situés dans des sites classés ou inscrits, tout en renforçant la protection des paysages et patrimoines naturels.

L'édition 2025 intègre les dernières évolutions réglementaires et précise les coordonnées des différents intervenants dans l'instruction des

dossiers. Elle invite à engager au plus tôt une concertation amont avec les inspecteurs des sites de la DREAL.

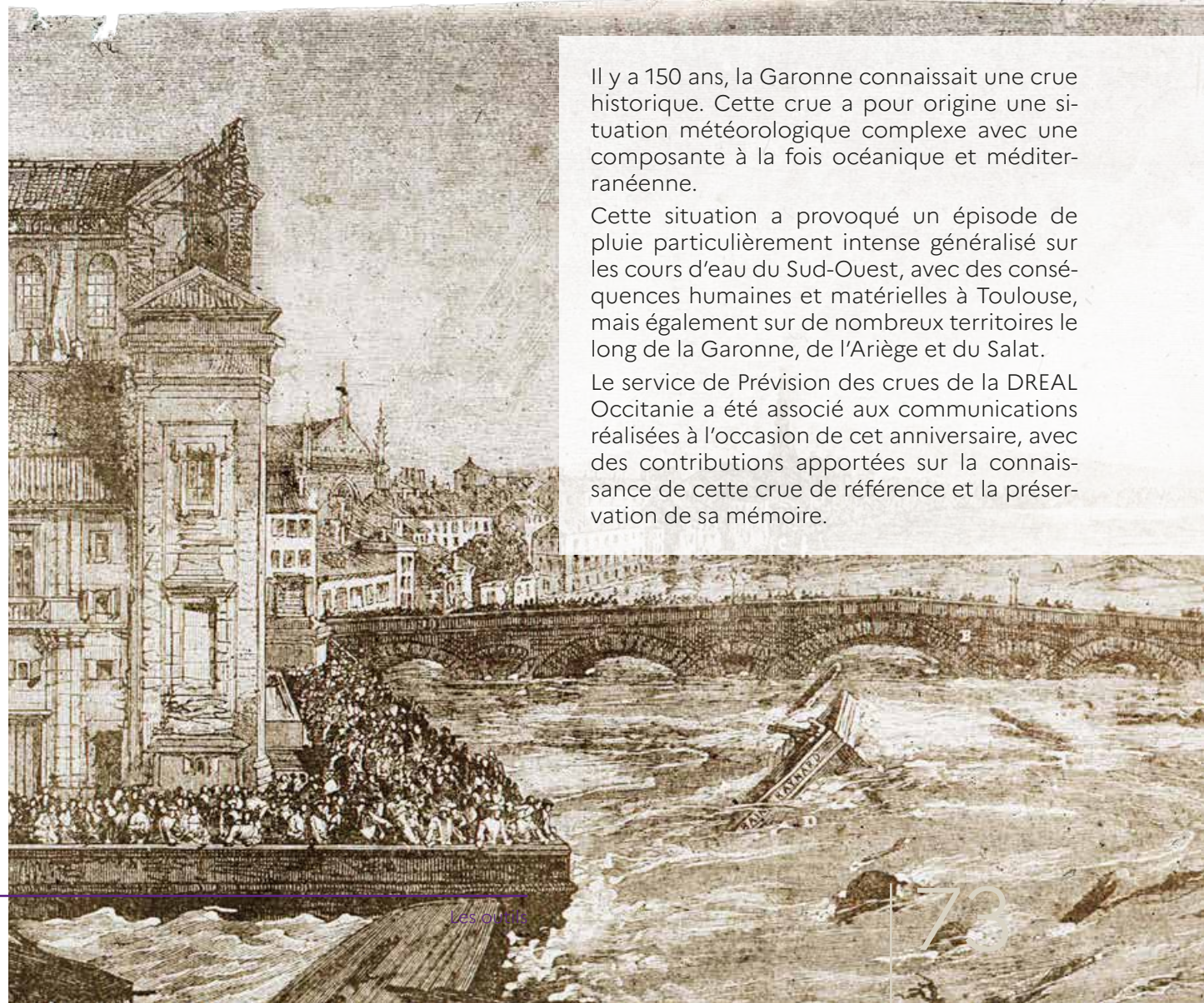
Disponible en téléchargement, le guide constitue un outil pratique et accessible, permettant d'anticiper les contraintes réglementaires et de soutenir des projets respectueux des sites protégés, dans un équilibre entre développement et préservation.



Sommaire

Preamble	3
La protection au titre des sites	4
Les sites classés d'Occitanie	8
L'inspection des sites	9
Deux missions d'autorisation en site classé	10
Autorisation du ministre chargé des sites	12
Autorisation du préfet de département	16
Prescriptions et interdictions permanentes en site classé	23
Délais d'instruction des demandes d'autorisation en site classé	24
Demarches à suivre pour un projet en site classé	25
Première étape: établir le contact avec la DREAL pour un cadrage amont du projet	27
Deuxième étape: constituer la demande d'AST en concertation avec la DREAL et l'ONCFS	27
Troisième étape: déposer le dossier auprès de l'autorité compétente	28
Sanctions en cas d'infractions	31

## Les 150 ans de la crue historique de la Garonne des 23 et 24 juin 1875



Il y a 150 ans, la Garonne connaissait une crue historique. Cette crue a pour origine une situation météorologique complexe avec une composante à la fois océanique et méditerranéenne.

Cette situation a provoqué un épisode de pluie particulièrement intense généralisé sur les cours d'eau du Sud-Ouest, avec des conséquences humaines et matérielles à Toulouse, mais également sur de nombreux territoires le long de la Garonne, de l'Ariège et du Salat.

Le service de Prévision des crues de la DREAL Occitanie a été associé aux communications réalisées à l'occasion de cet anniversaire, avec des contributions apportées sur la connaissance de cette crue de référence et la préservation de sa mémoire.





# LA VIE À LA DREAL OCCITANIE

Assemblée générale de la DREAL Occitanie, le 22 mai 2025 à Toulouse (Haute-Garonne)

# Bienvenue à la cité administrative Lemaresquier, à Toulouse

DU 10 MARS AU 21 MARS 2025, LA DREAL OCCITANIE A EMMÉNAGÉ DANS LA NOUVELLE CITÉ ADMINISTRATIVE LEMARESQUIER.

## UN DÉMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Pour une modernisation du service public :

- un accueil général simplifié garantissant une meilleure lisibilité de l'action administrative ;
- une accessibilité renforcée avec la conformité PMR et une desserte en métro maintenue ;
- une sobriété environnementale améliorée pour les bâtiments de l'État ;
- plus spécifique pour la DREAL, une salle de crise relative à la prévention des crues modernisée et les espaces de vie pour les agents d'astreinte renforcés ;
- des espaces plus adaptés au travail collaboratif ont été mis en place avec un regroupement bâtementaire des services de la DREAL, géographique et fonctionnel, facilitant aussi les interactions avec les services de la DDT et de la DRAAF.

## UNE OPÉRATION PILOTÉE AVEC MÉTHODE

- Une coordination multi-acteurs : sous l'égide de la préfecture de la Haute-Garonne et des comités de pilotage déménagement qui se sont réunis en 2024, une organisation interne DREAL a été déclinée autour de la cheffe de projet Elsa VERGNES, de son équipe projet regroupant les services logistiques, archives, informatiques, budgétaires et achats, communication, qualité et prévention, et le service des risques naturels confronté à un déménagement technique complexe de ses installations radios et informatiques devant garantir une continuité de service en période de forts risques d'évènements météorologiques.

- Une démarche participative : la préparation de l'emménagement a fait l'objet de réunions d'informations régulières et de visites de la nouvelle cité ainsi que d'une communication interne dédiée. Les correspondants Lemaresquier des services ont été réunis dès 2023 à fréquence mensuelle. Les correspondants archivage ont aussi été mis à contribution pour aider à la gestion du passif d'archives présent sur l'ancienne cité Compans. Des correspondants emménagement ont été nommés début 2025 et mobilisés entre janvier et fin mars pour préparer la logistique des transferts aux côtés des services du secrétariat général de la DREAL. C'est une formidable chaîne d'acteurs qui s'est mobilisée et entraînée pour assurer la réussite du projet d'emménagement !
- Une écoute attentive des besoins : un travail d'écoute a été assuré post-emménagement par le service social et les équipes du secrétariat général. Les visites des bureaux au mois d'avril et la visite de la formation spécialisée de la DREAL le 6 octobre ont permis de vérifier les conditions de travail des agents.



**DREAL OCCITANIE**  
CITÉ ADMINISTRATIVE LEMARESQUIER

## UN EMMÉNAGEMENT ÉCORESPONSABLE

- Réemploi et tri des mobiliers de bureau et des salles de réunion, ventes et dons aux enchères d'équipements.
- Intervention d'éco-organismes pour aider à la collecte des matériels usagés: Valdélia, Envoi et Easytri pour les D3E.
- Performance énergétique du nouveau bâtiment.
- Mobilité durable grâce au réseau de transports en commun, cyclable et proximité de la gare et création de stationnements vélos sur le site.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, la préfecture de la Haute-Garonne a confié à la DREAL le rôle d'administration coordinatrice et de présidence de la commission de surveillance du restaurant inter-administratif de la cité.



## L'assemblée générale du 22 mai 2025

L'assemblée générale de la DREAL Occitanie s'est tenue le 22 mai 2025, dans la nouvelle Cité administrative Lemaresquier, à Toulouse. L'occasion de faire découvrir à tous les agents et agentes la nouvelle cité, qui accueille désormais le siège de la DREAL.



## Le séminaire des cadres du 19 juin 2025

Le séminaire des cadres de la DREAL du 19 juin était consacré à l'adaptation au changement climatique et à la définition d'un itinéraire collectif pour construire notre propre trajectoire, sur la Trajectoire régionale d'adaptation au changement climatique (TRACC) qui nous offre un cadre de référence clair à partir duquel nous pouvons nous projeter : +2,7°C en 2050, +4°C en 2100.



## Le séminaire du CODIR du 3 juillet 2025



Le CODIR de la DREAL Occitanie s'est réuni jeudi 3 juillet 2025, à Narbonne.

Dans la continuité des travaux de 2024 sur l'intelligence artificielle, ce séminaire était axé sur l'innovation managériale et l'humain. Deux ateliers animés par le ministère (STMAR) ont permis de travailler sur nos ressources personnelles et celles du collectif, afin de les mobiliser pour construire un ancrage solide. Une occasion de partager les difficultés liées à la charge de travail, de valoriser les dynamiques d'équipe, les ressorts et motivations de chacune et chacun, pour nous aider à identifier et mobiliser des leviers et pistes de progrès.

## Le séminaire des assistantes et des assistants

Le 16 septembre 2025, le réseau des assistantes et assistants de la DREAL s'est réuni au Domaine du Lazaret à Sète. Des improvisations théâtrales et des apports théoriques ont permis à toutes et tous de partager des retours d'expérience et d'acquérir des réflexes au service de la qualité d'accueil des usagers, et de s'approprier les bonnes pratiques issues du référentiel Service publics +.



## L'équipe de direction de la DREAL renouvelée

L'équipe de direction de la DREAL s'est renouvelée en 2025, après le départ de François VILLEREZ, nommé, le 14 avril, conseiller « économie circulaire et risques » au cabinet d'Agnès PANNIER-RUNACHER. La DREAL est très heureuse d'avoir accueilli Marie-Line POMMET, nouvelle directrice régionale adjointe en charge de la sécurité industrielle et des installations classées, du domaine Énergie, air et climat, du fonds vert et des politiques prioritaires du gouvernement.

Patrick BERG, directeur régional, a pris sa retraite le 30 novembre 2025, après six années passées au service de la DREAL Occitanie, de ses territoires et de ses habitants.

Laurence PUJO a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2026, comme nouvelle Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Occitanie.

## Le renouvellement de la certification ISO 9001 et 14001

En 2025, la DREAL a obtenu le renouvellement de sa double certification suite à deux audits de l'AFNOR qui se sont déroulés en février sur les sites de Toulouse Compans, Montpellier, Nîmes et Albi puis, en juin, à Toulouse sur le nouveau site Lemaresquier.

Les points forts relevés par les auditeurs concernent l'écoute active des usagers et des agentes et agents, la compétence et l'expertise de la DREAL dans un esprit de service public affirmé et un bon fonctionnement du système de management qualité-environnement.

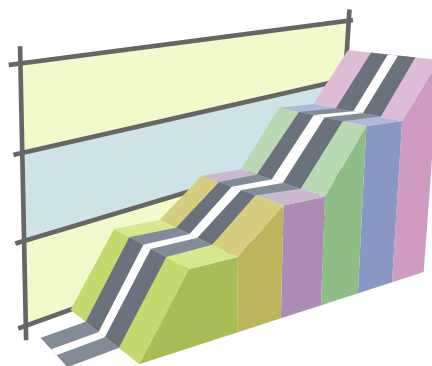


## Des usagers satisfaits de la DREAL et de la simplicité des démarches

Cette année encore, les résultats du baromètre externe sont très positifs, avec 87,9% d'usagers satisfaits de notre action, un taux en progression depuis cinq ans (87,7% en 2024 et 84,4% en 2021, année de lancement de la démarche qualité-environnement).

La satisfaction de l'accompagnement des porteurs de projets s'améliore au fil des années pour atteindre 80,3% de taux de satisfaction en 2025 (77,2% en 2024 et 68,5% en 2021).

En 2025, une nouvelle question a été intégrée au baromètre externe: 81,2% des usagers estiment qu'il a été simple de réaliser des démarches auprès de la DREAL.



## Des agentes et des agents satisfaits de travailler à la DREAL

Le baromètre interne de 2025 montre que les agents et les agentes sont globalement très satisfaits, à 82,6%, de travailler à la DREAL (77,9% en 2024 et 72,6% en 2021).

L'ambiance de travail générale est considérée comme très satisfaisante par 91,4% des agentes et des agents, et l'organisation interne est structurée pour 82,1% d'entre eux.



## Le déploiement de la softphonie XiVO

La DREAL Occitanie a engagé en 2025 la rénovation de son service de téléphonie fixe. Le choix de la softphonie XiVO fait le pari d'une téléphonie moderne, flexible et responsable, alignée avec les nouveaux usages professionnels (télétravail et équipes hybrides), les impératifs de Service public+ et les exigences du Plan téléphone.

Cette solution open source, économiquement maîtrisée, constitue un levier de performance et d'amélioration continue de l'expérience usager comme de la qualité de vie au travail.



Présentation par Serge Médard des points clés de la solution XiVO dans l'usage en DREAL Occitanie.

## La Semaine Européenne du Développement Durable

Du 29 septembre au 3 octobre 2025, la Semaine européenne du développement durable (SEDD) a été placée, à la DREAL, sous le signe de la co-construction et du passage à l'action!

L'occasion de co-construire, en interservice l'itinéraire de «La DREAL s'adapte» au changement climatique. Les agentes et les agents ont participé à de nombreux ateliers conçus autour des axes de la planification écologique: mieux se déplacer, mieux se loger, mieux consommer, mieux produire, mieux se nourrir et mieux préserver les ressources.

Les différents ateliers ont rencontré un vif succès: toutes les directions étaient représentées, les fortes mobilisations et participations reflétant énergie et engagement en faveur de la transition écologique.



Cartes à jouer sur le thème de l'adaptation au changement climatique et les énergies renouvelables.

A green banner with white text. On the left, it says 'SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025'. In the center, 'AGIR AU QUOTIDIEN à la DREAL Occitanie 29 sept. au 3 oct. 2025'. On the right, a circular logo with a stylized figure and the text 'LA DREAL S'ADAPTE'.

# L'itinéraire d'adaptation de la DREAL Occitanie au changement climatique

Lancée en avril 2025, la démarche «La DREAL s'adapte» vise à renforcer l'appropriation des enjeux d'adaptation au changement climatique au sein des collectifs de travail de la DREAL et leur traduction en orientations et actions concrètes, pour les années à venir. Cette dynamique collective, portée par la direction Énergie et Connaissance, s'est appuyée sur des référentes et référents «Adaptation» de chaque direction métier.



Trois temps forts ont rythmé l'année et ont permis la co-construction de l'itinéraire :

1. Un webinaire, le 7 avril, sur le changement climatique en Occitanie, à l'attention de l'ensemble des agentes et agents de la DREAL et ouvert aux services extérieurs intéressés.
2. Un séminaire, le 19 juin, sur la prise en compte de changement climatique dans les actions de la DREAL, à l'attention des cadres.
3. Un événement ouvert à l'ensemble du personnel, le 29 septembre, première journée de la Semaine européenne du développement durable (SEDD), pour contribuer et s'approprier la démarche.



Cet Itinéraire guide les actions selon 4 axes principaux, qui se déclinent en sous-axes, afin d'alimenter 4 finalités globales.

# Changer le regard sur l'emploi des personnes handicapées

À la DREAL, de nombreux événements ont rythmé la semaine dédiée à l'emploi des personnes en situation de handicap, pour sensibiliser et partager les enjeux du handicap au travail: webinaires de sensibilisation, ateliers et rencontres avec des associations: APF France handicap, Les chiens guides Grand Sud-Ouest, théâtre forum, jeu et accueil de trois personnes en immersion professionnelle le «jour du binôme». Une mobilisation pour promouvoir toutes les compétences, dans leur diversité.

cliquez pour jouer



Handi'Poursuite proposé à Montpellier le 19 novembre en partenariat avec l'association APF France handicap

PORTRAITS CROISÉS DES RÉFÉRENTES «ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE» ET DU RÉFÉRENT «DIVERSITÉ», MISSIONS RECONNUES PAR LE DOUBLE LABEL ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ AFNOR DE LA DREAL OCCITANIE.

## OLIVIER ANDRIEUX

*Secrétaire général, référent «diversité» pour la DREAL.*

«Je porte un attachement particulier à garantir un environnement professionnel inclusif, où chacun est respecté dans sa singularité quelque soit son parcours personnel et ses origines, protégé contre toute forme de discrimination, et libre d'exprimer ses convictions dans le respect des principes de laïcité.

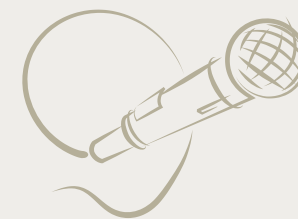
Je souhaite mettre en avant, au delà de l'égalité des droits, la diversité comme richesse collective de notre institution.

Cet engagement doit aussi être l'affaire de tous pour contribuer à la protection et la valorisation des agents.»

## EMMANUELLE FESQUET

*Chargée de mission réseaux électriques à la direction Énergie et Connaissance, référente pour l'intégration des principes de l'égalité des genres dans les politiques publiques portées par la DREAL.*

«En tant que femme et citoyenne, je me sens directement concernée par les enjeux d'égalité professionnelle et j'ai à cœur de voir évoluer



les pratiques, avec réalisme et conviction. Je suis persuadée que l'égalité ne doit plus rester un principe affiché, mais devenir une réalité, pour toutes, au quotidien.»

## KARINE LEJARS

*Chargée de recrutement au sein du Secrétariat général, référente pour l'accompagnement des agentes dans la préparation des examens et concours.*

«Je propose un accompagnement sans jugement, avec une bonne dose de bienveillance, et parfois un brin d'humour, pour aider à lever en douceur les freins qui retiennent les agentes et leur permettre d'avancer, en toute équité, vers de nouvelles opportunités qui s'offrent à elles.»

## LAURENCE GOURGUES

*Chargée de mission Communication, référente de la communication autour de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.*

«Je m'intéresse beaucoup à la sociologie des organisations, à l'impact des biais cognitifs et des "idées toutes faites" et autres "on a toujours fait comme ça". J'ai à cœur de proposer des ressources et animations différentes pour accompagner l'évolution des représentations genrées au sein de notre collectif de travail.»



Coteaux du pays de Cordes-sur-Ciel

# Sigles et acronymes

<b>Ademe</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	<b>DGPR</b>	Direction générale de la prévention des risques	<b>PAOT</b>	Plan d'actions opérationnel territorial
<b>ADNe</b>	ADN environnemental	<b>DIR</b>	Direction interdépartementale des routes	<b>PAPI</b>	Programmes d'action de prévention des inondations
<b>APPB</b>	Arrêté préfectoral de protection de biotope	<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt	<b>PFAS</b>	Substance perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées
<b>Adil</b>	Agence départementale d'information sur le logement	<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles	<b>PDM</b>	Programme de mesures
<b>BEA-RI</b>	Bureau d'enquête et d'analyses sur les risques industriels	<b>DREETS</b>	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	<b>PLH</b>	Politique locale de l'habitat
<b>BRGM</b>	Bureau de recherches géologiques et minières	<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	<b>PNA</b>	Plans nationaux d'actions
<b>Cerema</b>	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	<b>EEE</b>	Espèce exotique envahissante	<b>PNACC</b>	Plan national d'adaptation au changement climatique
<b>CNDP</b>	Commission nationale du débat public	<b>ENSFEA</b>	École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole	<b>PPI</b>	Plan particulier d'intervention
<b>CNFPT</b>	Centre national de la fonction publique territoriale	<b>EPF</b>	Établissement public foncier	<b>PRSE4</b>	Plan régional Santé Environnement 4
<b>COP</b>	Conférence des parties	<b>EnR</b>	Énergie renouvelable	<b>PTGE</b>	Projets de territoire pour la gestion de l'eau
<b>CPER</b>	Contrat de plan État-Région	<b>EPTB</b>	Établissement public territorial de bassin	<b>SAGE</b>	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
<b>CRE</b>	Comité régional de l'énergie	<b>ICPE</b>	Installation classée pour la protection de l'environnement	<b>SDAGE</b>	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>CRHH</b>	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement	<b>Ineris</b>	Institut national de l'environnement industriel et des risques	<b>SDIS</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>CRLJ</b>	Comité régional du logement des jeunes	<b>LLS</b>	Logements locatifs sociaux	<b>SERM</b>	Service express régional métropolitain
<b>CRPMEMO</b>	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Occitanie	<b>LNMP</b>	Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan	<b>SNB</b>	Stratégie nationale pour la biodiversité
<b>DAP</b>	Direction de l'administration pénitentiaire	<b>Misen</b>	Missions interservices de l'eau et de la nature	<b>SRADET</b>	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
<b>DDT(M)</b>	Direction départementale des territoires (et de la mer)	<b>OFB</b>	Office français de la biodiversité	<b>SRB</b>	Stratégie régionale pour la biodiversité
<b>DEP</b>	Dérogations espèces protégées	<b>ONF</b>	Office national des forêts	<b>TFA</b>	Acide trifluoroacétique
<b>DGITM</b>	Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités	<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale	<b>ZAE</b>	Zones d'activités économiques
		<b>ORSEC</b>	Organisation des secours	<b>ZAN</b>	Zéro artificialisation nette
		<b>ORT</b>	Observatoire régional des transports		
		<b>OTP</b>	Observatoire des trafics à travers les Pyrénées		

# LA DREAL OCCITANIE À VOTRE SERVICE

## CHIFFRES CLÉS:

660 agentes et agents au 1<sup>er</sup> janvier 2026

## SEPT DIRECTIONS MÉTIERS:

- Direction des Risques industriels
- Direction des Risques naturels
- Direction des Transports
- Direction de l'Écologie
- Direction de l'Énergie et de la Connaissance
- Direction de l'Aménagement
- Direction Projet éolien flottant

## DEUX SERVICES SUPPORTS

- Secrétariat général
- Direction d'Appui régional

## SEPT UNITÉS DÉPARTEMENTALES ET INTERDÉPARTEMENTALES

- Aude - Pyrénées-Orientales
- Gard - Lozère
- Hérault
- Hautes-Pyrénées - Gers
- Haute-Garonne - Ariège
- Tarn - Aveyron
- Tarn-et-Garonne - Lot

## L'ORGANIGRAMME DE LA DREAL OCCITANIE



**Éditeur:**

DREAL Occitanie

**Directrice de la publication:**

Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie

**Coordination:**

DREAL Occitanie/Communication - Claire PORTET, Laurence GOURGUES, Marine KEREBEL

**Conception graphique, mise en page:**

DREAL Occitanie/Communication - Didier LE BOULBARD

**Crédit photographique, illustrations:****De gauche à droite et de haut en bas —**

couverture, Éole Wind; p.2, Laurent Boyer; p.3, Christian Lavit; p.4-5, Jorge Franganillo; p.7, Adrien Sifre; p.8, Tongim29; p.9, Alexandre Roux; p.19, Patrick Berg; p.21, Geotex, Airbus; p.23, Arnaud Bouissou-Terra; p.26-27, Thierry Ilansades; p.29, Kilian Armandine; p.30, Bing Maps; p.33, Christian Lavit; p.38-39, Steynard; p.43, Département des Yvelines; p.43, Florence AT-Tisseo; p.44, B@rberousse; p.45, alfiplast; p.46-47, Arend Jan Wonink; p.48 Diocèse de Mende; p.50-51, Philippe Garcelon; p.52 droite, Inventaire du patrimoine, laregion.fr; p.63, Jean-François Noulin; p.65 Jordi Navarro; p.69 OFB; p.73 droite Archives municipales de Toulouse, cote 4Fj4; p.80 droite, Vecteezy; p.84, Katel Ar Gow; p.86-87, srouve; autres, DREAL Occitanie.

**Édition:** web

**Achevé :** mars 2026

**Parution :** avril 2026

**Dépôt légal :** avril 2026

**Prix :** gratuit

**ISSN 2825-8347-10**



Lac d'Ourec (Hautes-Pyrénées)

## **Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie**

### **Siège Cité administrative**

1, place Émile Blouin, CS 10008  
31952 Toulouse Cedex 9

### **Site Montmorency**

520, allée Henri II de Montmorency, CS 69007  
34064 Montpellier Cedex 2

tél: 33 (0)5 67 63 23 00

[www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr)

